



SEMAFO inc.

États financiers consolidés
31 décembre 2014

ÉTATS FINANCIERS	Page
Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport de l'auditeur indépendant	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé du résultat	6
État consolidé du résultat global	7
État consolidé des variations des capitaux propres	8
Tableau consolidé des flux de trésorerie	9
 NOTES ANNEXES	
1. Constitution et nature des activités de la Société	10
2. Mode de présentation	10
3. Sommaire des principales méthodes comptables	11
4. Nouvelles normes comptables publiées et en vigueur	18
5. Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore en vigueur	18
6. Estimations et jugements comptables critiques	19
7. Trésorerie et équivalents de trésorerie	22
8. Clients et autres débiteurs	23
9. Stocks	23
10. Avance à recevoir et immobilisation incorporelle	24
11. Liquidités soumises à des restrictions	24
12. Immobilisations corporelles	25
13. Projet d'acquisition d'Orbis Gold Limited	26
14. Fournisseurs et charges à payer	27
15. Provisions	27
16. Capital social	29
17. Instruments financiers	30
18. Impôt sur le résultat	33
19. Charges d'exploitation minière	36
20. Charges administratives	36
21. Rémunération fondée sur des actions	36
22. Charges financières	39
23. Participations ne donnant pas le contrôle	39
24. Résultat par action	40
25. Engagements financiers	40
26. Informations financières incluses dans le tableau consolidé des flux de trésorerie	41
27. Filiales et transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	42
28. Transactions entre parties liées	42
29. Information sectorielle	43
30. Activités abandonnées	44
31. Événements subséquents	47

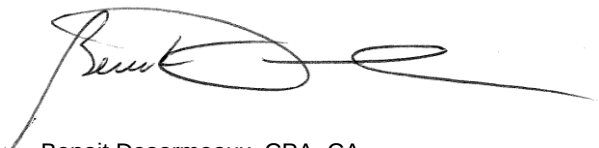
Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers consolidés de SEMAFO Inc. (la « Société ») ainsi que toutes les informations financières qui figurent dans le présent rapport sont de la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière et, le cas échéant, ils reflètent les meilleures estimations et jugements de la direction. Les informations financières qui figurent dans d'autres sections du présent rapport sont conformes aux états financiers consolidés.

La Société maintient un système approprié de contrôle interne qui fournit une assurance raisonnable quant à la protection des actifs contre la perte ou toute utilisation fautive et s'assure que des registres comptables sont correctement tenus afin de présenter une information fiable servant à la préparation d'états financiers exacts en temps opportun.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., société de comptables professionnels agréés, ont été nommés par les actionnaires et ont effectué un audit des états financiers consolidés de la Société. Leur rapport est annexé à la présente.

Il incombe au conseil d'administration de la Société de s'assurer que la direction remplit ses obligations en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et au contrôle interne. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche par l'intermédiaire de son comité d'audit. Ce dernier est entièrement formé d'administrateurs indépendants et se réunit annuellement avec la direction et avec les auditeurs externes de la Société afin de discuter des résultats de l'audit et d'examiner des questions connexes. Les auditeurs externes ont entièrement accès au comité d'audit avec et sans la présence de la direction. Le comité d'audit révisé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion de la Société et recommande leur approbation au conseil d'administration.



Benoit Desormeaux, CPA, CA
Président et chef de la direction



Martin Milette, CPA, CA
Chef de la direction financière

Rapport de l'auditeur indépendant

Le 11 mars 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de SEMAFO inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de SEMAFO Inc., qui comprennent l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2014 et 2013, les états consolidés du résultat, du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de SEMAFO inc. aux 31 décembre 2014 et 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal, Québec

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A122718

État consolidé de la situation financière

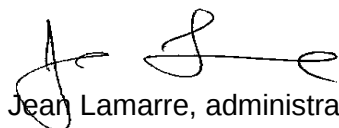
(en milliers de dollars américains)

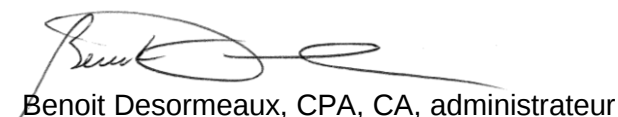
	Au 31 décembre 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	127 928	82 159
Clients et autres débiteurs (note 8)	21 470	23 657
Impôt sur le résultat à recevoir	12 086	9 198
Stocks (note 9)	59 729	55 140
Autres actifs courants	2 311	2 885
	223 524	173 039
Actifs détenus en vue de la vente	—	4 140
	223 524	177 179
Actifs non courants		
Avance à recevoir (note 10)	4 229	3 029
Liquidités soumises à des restrictions (note 11)	3 726	3 516
Immobilisations corporelles (note 12)	382 388	382 534
Immobilisation incorporelle (note 10)	1 915	1 288
Autres actifs non courants (note 13)	2 520	—
	394 778	390 367
Total de l'actif	618 302	567 546
Passif		
Passifs courants		
Fournisseurs et charges à payer (note 14)	49 530	38 820
Passifs liés aux unités d'actions restreintes (note 21)	1 938	1 302
Provisions (note 15)	6 579	5 359
Impôt sur le résultat à payer	—	715
	58 047	46 196
Passifs détenus en vue de la vente	—	4 386
	58 047	50 582
Passifs non courants		
Passifs liés aux unités d'actions restreintes (note 21)	3 967	2 995
Provisions (note 15)	6 917	7 079
Passifs d'impôt différé (note 18)	18 766	1 062
	87 697	61 718
Total du passif	87 697	61 718
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Capital social	466 861	458 033
Surplus d'apport	10 889	12 687
Résultats non distribués	25 932	21 459
	503 682	492 179
Participations ne donnant pas le contrôle	26 923	13 649
Total des capitaux propres	530 605	505 828
Total du passif et des capitaux propres	618 302	567 546

Engagements financiers (note 25)

Événements subséquents (note 31)

Approuvé par le conseil d'administration,


Jean Lamarre, administrateur


Benoit Desormeaux, CPA, CA, administrateur

État consolidé du résultat

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains, sauf les montants par action)

	2014 \$	2013 \$
Produits – Ventes d’or	289 349	226 618
Charges d’exploitation		
Charges d’exploitation minière (note 19)	149 305	125 393
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	72 195	58 110
Charges administratives (note 20)	17 432	19 579
Dépenses relatives à la responsabilité sociale corporative	826	1 310
Rémunération fondée sur des actions (note 21)	3 232	3 284
Résultat opérationnel	46 359	18 942
Autres charges (produits)		
Produits financiers	(343)	(249)
Charges financières (note 22)	1 646	1 238
Perte (gain) de change	5 251	(1 653)
Perte de valeur du placement dans GoviEx (note 17)	–	19 600
Résultat avant impôt sur le résultat	39 805	6
Charge d’impôt sur le résultat		
Exigible (note 18)	1 382	4 897
Différé (note 18)	19 028	812
	20 410	5 709
Résultat net des activités poursuivies	19 395	(5 703)
Résultat net des activités abandonnées (note 30)	(1 648)	(78 262)
Résultat net de l’exercice	17 747	(83 965)
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux :		
Actionnaires	15 812	(9 227)
Participations ne donnant pas le contrôle (note 23)	3 583	3 524
	19 395	(5 703)
Résultat net des activités abandonnées attribuable aux :		
Actionnaires	(11 339)	(75 995)
Participations ne donnant pas le contrôle (note 23)	9 691	(2 267)
	(1 648)	(78 262)
Résultat net de l’exercice attribuable aux :		
Actionnaires	4 473	(85 222)
Participations ne donnant pas le contrôle (note 23)	13 274	1 257
	17 747	(83 965)
Résultat de base par action des activités poursuivies	0,06	(0,03)
Résultat de base par action des activités abandonnées	(0,04)	(0,28)
Résultat de base par action (note 24)	0,02	(0,31)
Résultat dilué par action des activités poursuivies	0,06	(0,03)
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(0,04)	(0,28)
Résultat dilué par action (note 24)	0,02	(0,31)

État consolidé du résultat global

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains)

	2014 \$	2013 \$
Résultat net de l'exercice	17 747	(83 965)
Autres éléments du résultat global		
Éléments pouvant être classés dans le résultat net		
Variation de la juste valeur des placements (note 17)	—	(19 600)
Reclassement du cumul des autres éléments du résultat global en résultat net (note 17)	—	19 600
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—
Résultat global de l'exercice	17 747	(83 965)
Attribuable aux :		
Actionnaires	4 473	(85 222)
Participations ne donnant pas le contrôle	13 274	1 257
	17 747	(83 965)

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions)

	Attribuable aux actionnaires							
	Capital social			Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	Actions ordinaires ¹ (en milliers)	Montant \$	Surplus d'apport \$					
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	273 218	455 179	12 232	–	111 961	579 372	13 208	592 580
Résultat net de l'exercice	–	–	–	–	(85 222)	(85 222)	1 257	(83 965)
Variations de la juste valeur du placement dans GoviEx (note 17) ...	–	–	–	(19 600)	–	(19 600)	–	(19 600)
Reclassement du cumul des autres éléments du résultat global vers le résultat net (note 17)	–	–	–	19 600	–	19 600	–	19 600
Résultat global de l'exercice	–	–	–	–	(85 222)	(85 222)	1 257	(83 965)
Rémunération fondée sur des actions (note 21)	–	–	1 230	–	–	1 230	–	1 230
Actions émises à l'exercice								
d'options (note 21)	1 315	2 854	(775)	–	–	2 079	–	2 079
Dividendes déclarés	–	–	–	–	(5 199)	(5 199)	–	(5 199)
Dividendes déclarés par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	(897)	(897)
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les transactions avec les filiales	–	–	–	–	(81)	(81)	81	–
Solde au 31 décembre 2013	274 533	458 033	12 687	–	21 459	492 179	13 649	505 828
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	274 533	458 033	12 687	–	21 459	492 179	13 649	505 828
Résultat net et résultat global de l'exercice	–	–	–	–	4 473	4 473	13 274	17 747
Rémunération fondée sur des actions (note 21)	–	–	580	–	–	580	–	580
Actions émises à l'exercice								
d'options (note 21)	2 941	8 078	(2 378)	–	–	5 700	–	5 700
Actions émises en contrepartie de frais d'engagement (note 13)	244	750	–	–	–	750	–	750
Solde au 31 décembre 2014	277 718	466 861	10 889	–	25 932	503 682	26 923	530 605

¹ Au 31 décembre 2014, aucune action ordinaire émise n'était impayée (aucune au 31 décembre 2013).

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains)

	2014 \$	2013 \$
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice des activités poursuivies	19 395	(5 703)
Ajustements :		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	72 195	58 110
Rémunération fondée sur des actions	3 232	3 284
Perte de change latente	6 799	1 057
Perte de valeur du placement dans GoviEx	–	19 600
Charge d'impôt sur le résultat différé	19 028	812
Autres	81	402
	120 730	77 562
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 26 a)	1 140	(14 445)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	121 870	63 117
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	(2 088)	12 636
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	119 782	75 753
Activités de financement		
Frais de financement	(1 020)	–
Produit de l'émission de titres du capital social	5 700	2 079
Paiement de dividendes à la participation ne donnant pas le contrôle	–	(897)
Paiement de dividendes aux actionnaires	–	(10 691)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	4 680	(9 509)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées	–	–
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	4 680	(9 509)
Activités d'investissement		
Avance à Sonabel	(2 068)	(4 050)
Augmentation des liquidités soumises à des restrictions	(641)	(2 593)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(68 591)	(109 119)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(71 300)	(115 762)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	–	(5 899)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(71 300)	(121 661)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(7 833)	(1 435)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	45 329	(56 852)
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies au début de l'exercice	82 159	139 451
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités abandonnées au début de l'exercice	440	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	127 928	82 599
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités abandonnées à la fin de l'exercice	–	440
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies à la fin de l'exercice	127 928	82 159
Intérêts reçus	343	249
Impôt sur le résultat payé	5 276	19 590

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 26)

1. Constitution et nature des activités de la Société

SEMAFO inc. (la « Société ») est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) et cotée à la Bourse de Toronto et à la Bourse NASDAQ OMX de Stockholm. L'adresse du siège social de la Société est le 100, boul. Alexis-Nihon, 7^e étage, Saint-Laurent (Québec) Canada H4M 2P3.

Les filiales de la Société sont engagées dans l'exploration, le développement et la production aurifère. Les filiales de la Société détiennent et exploitent actuellement une mine d'or au Burkina Faso. Les filiales de la Société détiennent aussi des participations dans des propriétés minières. Le recouvrement potentiel des dépenses engagées sur ces propriétés et des frais différés connexes dépend de l'existence en quantité suffisante de réserves de minerai, de la capacité d'obtenir tous les permis requis, de la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la mise en exploitation de ces propriétés minières et de la rentabilité de la production future de la Société.

2. Mode de présentation

Les états financiers consolidés audités de la Société (les « états financiers ») ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La Société a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées pour préparer ses états financiers selon les IFRS, y compris les chiffres comparatifs. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers en date du 11 mars 2015.

Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, dont les actifs financiers disponibles à la vente.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en dollars américains, monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales, et tous les montants ont été arrondis au millier le plus proche, à moins d'indication contraire.

Conversion des transactions en monnaies étrangères

Lors de la préparation des états financiers des entités individuelles, les transactions dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle des entités (monnaies étrangères) sont comptabilisées au taux en vigueur à la date de la transaction. À chaque date de l'état de la situation financière, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change de fin de période. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction. Tout gain ou perte à la conversion de ces transactions en monnaies étrangères est inclus dans l'état consolidé du résultat sous la rubrique du gain ou perte de change.

Consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes des entités (y compris des entreprises structurées) contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité quand elle est exposée, ou détient des droits, à des rendements variables découlant de son implication avec l'entité et est capable d'influer directement sur ces rendements par son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont entièrement consolidées à la date à laquelle la Société obtient le contrôle. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les transactions et les soldes intragroupe ainsi que les gains latents sur les transactions entre les filiales de la Société sont éliminés. Les pertes latentes sont aussi éliminées. Au besoin, les montants présentés par les filiales ont été ajustés afin de les rendre conformes aux méthodes comptables de la Société.

2. Mode de présentation (suite)

Consolidation (suite)

Cession de filiales

Lorsque la Société cesse d'exercer un contrôle, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle, la variation de la valeur comptable étant comptabilisée en résultat. La juste valeur est la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée comme une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier. De plus, tout montant comptabilisé précédemment dans les autres éléments du résultat global à l'égard de cette entité est comptabilisé comme si la Société avait directement cédé les actifs ou passifs correspondants. Cela peut signifier que les montants comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net.

Filiales significatives (consolidées) – participation	Pays	31 décembre	31 décembre
		2014	2013
SEMAFO Burkina Faso S.A.	Burkina Faso	90 %	90 %
SEMAFO Guinée S.A. ¹	Guinée	–	85 %
Mana Minéral S.A.	Burkina Faso	100 %	100 %
SEMAFO (Barbados) Ltd	Barbade	100 %	100 %

¹ SEMAFO Guinée S.A. a été vendue le 22 mai 2014. Veuillez consulter la note 30 pour de plus amples détails.

Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont présentés de la même manière que dans l'information financière interne fournie au principal décideur opérationnel. Ce dernier, qui est responsable de l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels et de l'évaluation de la performance de ceux-ci, est identifié comme étant l'équipe de direction responsable des décisions stratégiques.

3. Sommaire des principales méthodes comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes détenus auprès de banques, les placements sur les marchés monétaires et d'autres placements à court terme hautement liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois ou qui peuvent être rachetés en tout temps sans pénalité.

Stocks

L'or (lingots d'or, or en voie de production et minerai empilé) est mesuré physiquement et évalué au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, et le coût est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti (« PEPS »). Les coûts de production comprennent les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les coûts indirects liés aux sites miniers (fondés sur une capacité d'exploitation normale), y compris la dotation aux amortissements applicable des immobilisations corporelles.

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange ainsi que le minerai empilé sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les éléments des immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût historique, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Lorsque des éléments d'une immobilisation corporelle comprennent des composantes importantes avec des durées d'utilité différentes, celles-ci sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition, au développement et à la construction de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la Société et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

La valeur comptable d'un actif remplacé est décomptabilisée lors du remplacement. Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle.

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans l'état consolidé du résultat de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les coûts liés aux travaux majeurs de reconstruction ou de révision effectués dans le cadre de programmes de maintenance sont inscrits à l'actif lorsqu'il est probable que les travaux permettront d'accroître la capacité de production ou la durée d'utilité de l'actif visé.

i) Coûts d'acquisition et frais d'exploration et de développement différés

Les coûts engagés relativement aux réserves prouvées et probables mises en valeur et non mises en valeur et aux ressources probables ne faisant pas partie des réserves lorsqu'il existe suffisamment de preuves objectives pour étayer une conclusion selon laquelle il est probable que les ressources ne faisant pas partie des réserves seront produites (les « ressources probables ne faisant pas partie des réserves ») sont inclus dans le montant amortissable. La Société a choisi d'exclure du montant amortissable les coûts de mise en valeur futurs prévus. L'amortissement est la répartition systématique du montant amortissable d'un actif sur sa durée d'utilité. Le montant amortissable de l'actif correspond à son coût, ou à tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement commence au moment de la mise en exploitation de la propriété et est calculé selon le mode des unités de production sur la durée prévue d'exploitation de la mine, en fonction du nombre estimatif d'onces d'or récupérables. Le nombre estimatif d'onces d'or récupérables comprend les réserves prouvées et probables et les matières ne faisant pas partie des réserves lorsqu'il existe suffisamment de preuves objectives pour étayer une conclusion selon laquelle il est probable que des matières ne faisant pas partie des réserves seront produites.

Les frais d'exploration engagés à l'égard d'une propriété en exploitation sont inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles et amortis en fonction du nombre estimatif d'onces d'or récupérables dans la zone de ressources visée.

ii) Bâtiments et matériel relatifs à l'exploitation minière

Les bâtiments et le matériel relatifs à l'exploitation minière sont inscrits au coût et amortis, déduction faite de la valeur résiduelle, selon le mode des unités de production sur la durée prévue d'exploitation de la mine, en fonction du nombre estimatif d'onces d'or récupérables. Par ailleurs, si la durée d'utilité prévue de l'actif est inférieure à celle du gisement, son amortissement est basé sur sa durée d'utilité prévue.

iii) Actifs en cours de construction

Les actifs en cours de construction comprennent les immobilisations corporelles en voie de construction, y compris celles destinées à son usage propre. Le coût comprend le prix d'achat, ainsi que tout coût directement attribuable à la mise en état de fonctionnement de l'actif en vue de son utilisation prévue. Les actifs en cours de construction sont classés dans la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles lorsque les coûts sont engagés. Les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût, diminué de toute perte de valeur comptabilisée, et ne sont pas amortis. Leur amortissement commence uniquement lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue.

iv) Matériel roulant, équipement d'extraction minière, matériel de communication et matériel informatique

Le matériel roulant, l'équipement d'extraction minière, le matériel de communication et le matériel informatique sont comptabilisés au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon le mode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %, à l'exception de l'amortissement de l'équipement d'extraction minière, qui est calculé selon le mode des heures d'utilisation en fonction de la durée d'utilité prévue. L'amortissement est capitalisé à l'actif minier qui n'est pas encore en exploitation commerciale et sera constaté à l'état consolidé du résultat au fur et à mesure de la mise en exploitation de ces propriétés minières.

v) Frais de découverte engagés au cours de la phase d'exploitation d'une mine

Dans l'exploitation minière à ciel ouvert, il est nécessaire d'enlever le mort-terrain et la roche stérile afin d'accéder au minerai duquel les minéraux pourront être extraits de façon rentable. Le processus d'extraction du mort-terrain et de la roche stérile est appelé découverte. Les frais de découverte engagés pour permettre l'accès initial au corps minéralisé (aussi appelé découverte de pré-production) sont capitalisés en tant que coûts de développement minier.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

v) Frais de découverte engagés au cours de la phase d'exploitation d'une mine (suite)

Il sera peut-être également nécessaire d'enlever la roche stérile et d'engager des frais de découverte pendant la phase de production minière. La Société comptabilise un actif au titre des opérations de découverte si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- i) Il est probable que les avantages économiques futurs (meilleur accès au corps minéralisé) associés aux opérations de découverte iront à la Société;
- ii) La Société peut identifier la partie du corps minéralisé à laquelle elle a un meilleur accès; et
- iii) Les frais rattachés aux opérations de découverte associées à cette partie du corps minéralisé peuvent être évalués de façon fiable.

La Société évalue l'actif au titre des opérations de découverte au coût, celui-ci correspondant au cumul des frais directement engagés pour réaliser les travaux de découverte qui donnent un meilleur accès à la partie identifiée du corps minéralisé, auquel s'ajoute la quote-part des coûts indirects qui sont directement attribuables à l'actif.

Après l'évaluation initiale, l'actif au titre des opérations de découverte doit être comptabilisé au coût, moins les amortissements et les pertes de valeur, de la même façon que l'actif existant dont il fait partie.

L'actif au titre des opérations de découverte est amorti sur la durée d'utilité attendue de la partie identifiée du corps minéralisé qui devient plus accessible grâce aux opérations de découverte en utilisant la méthode du ratio stérile sur minéral.

vi) Propriétés en exploration

Lorsque le permis d'exploration a été obtenu, les frais d'exploration et d'évaluation sont inscrits à l'actif lorsqu'ils sont engagés. Les propriétés en exploration comprennent les droits miniers et les frais différés d'exploration et d'évaluation sur les propriétés qui sont au stade de l'exploration et de l'évaluation et sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les frais d'exploration comprennent typiquement les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, au forage et aux autres travaux impliqués dans la recherche de minerais comme les levés topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques.

Les droits miniers, les frais d'exploration et d'évaluation différés et les options pour acquérir des participations indivises dans des droits miniers ne sont amortis qu'au moment de la mise en exploitation des propriétés.

Le produit réalisé à la cession de propriétés en exploration est porté en diminution des frais connexes, tout excédent étant constaté comme profit à l'état consolidé du résultat. Les pertes aux cessions partielles sont constatées à l'état consolidé du résultat.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers de la Société, tels que les immobilisations corporelles et les propriétés en exploration, sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de l'état consolidé de la situation financière et lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un indice de dépréciation, la valeur recouvrable est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il se rattache, dépasse sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif concerné ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée). Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Il s'agit en général des mines individuelles. Les actifs d'exploration et d'évaluation situés dans le même secteur d'intérêt qu'une mine en exploitation sont regroupés avec les unités génératrices de trésorerie existantes aux fins du test de dépréciation. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat de la période.

Aux fins du calcul de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés selon un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur est reprise s'il y a une indication d'un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Toutefois, une perte de valeur est reprise seulement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier transféré. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est acquittée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction, sauf pour ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont évalués initialement à la juste valeur. Les actifs financiers et les passifs financiers sont ultérieurement évalués de la manière précisée ci-après. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de la catégorie dans laquelle ils sont classés. Cette catégorie détermine également si le produit ou la charge correspondant doit être comptabilisé dans l'état consolidé du résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments financiers de la Société sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Placements disponibles à la vente;
- Prêts et créances;
- Passifs financiers au coût amorti.

Le classement est établi lors de la comptabilisation initiale et il dépend de la nature et de l'objet de l'instrument financier.

i) Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque l'actif ou le passif financier est détenu à des fins de transaction ou désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif ou un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction :

- s'il a été acquis principalement en vue d'être vendu dans un avenir proche;
- ou
- s'il s'agit d'un dérivé qui n'est pas désigné comme instrument de couverture efficace.

Les actifs et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et tout profit ou toute perte qui en découle est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat.

ii) Placements disponibles à la vente

Les placements disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme faisant partie de cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune des autres catégories. Le placement disponible à la vente de la Société se compose de placements dans des titres de capitaux propres.

Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les profits ou les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les placements disponibles à la vente sont classés comme non courants, sauf si le placement vient à échéance dans les 12 mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les 12 mois.

Lorsqu'un placement disponible à la vente est vendu ou déprécié, le montant cumulé des profits ou des pertes est transféré depuis le cumul des autres éléments du résultat global vers l'état consolidé du résultat.

iii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances de la Société se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des clients et autres débiteurs (sauf la taxe sur la valeur ajoutée; « TVA ») ainsi que des liquidités soumises à des restrictions et des avances à recevoir, et ils sont inclus dans les actifs courants, sauf pour la partie des liquidités soumises à des restrictions et des avances à recevoir qui est censée être réalisée plus de 12 mois après la date de l'état consolidé de la situation financière, laquelle est classée comme non courante.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant que la Société s'attend à recevoir moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminués d'une provision pour pertes de valeur.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

iv) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les fournisseurs et les autres passifs financiers; ils sont initialement comptabilisés au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, les dettes fournisseurs et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers sont classés comme des passifs courants si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés à titre de passifs non courants.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. S'il existe une telle indication, la Société comptabilise une perte de valeur de la façon suivante :

- i. Actifs financiers comptabilisés au coût amorti : La perte de valeur correspond à la différence entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur.
- ii. Placements disponibles à la vente : La perte de valeur correspond à la différence entre le coût initial de l'actif et sa juste valeur à la date d'évaluation, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement dans l'état consolidé du résultat. Ce montant représente la perte dans le cumul des autres éléments du résultat global qui est reclassée dans le résultat net. Les pertes de valeur sur des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas reprises. Ce test requiert des jugements significatifs. Pour ce faire, la Société évalue, entre autres, s'il y a eu une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du placement, ce qui est considéré comme une indication de perte de valeur.

Provisions

Les provisions relatives à la remise en état des sites, aux poursuites judiciaires et à la rémunération des dirigeants sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses attendues pour éteindre l'obligation selon la meilleure estimation de la direction d'après un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cette obligation. L'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est constatée à titre de charges financières.

À chaque date de présentation de l'information financière, le montant du passif est augmenté pour refléter la tranche intérêts (désactualisation) dont il est tenu compte dans sa comptabilisation initiale, et il est aussi ajusté pour tenir compte des changements dans l'estimation du montant, du moment, ainsi que du changement de taux d'actualisation et du coût des travaux à effectuer.

Les provisions relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent les obligations juridiques et implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations comprennent les coûts associés à la restauration et aux activités de surveillance ainsi qu'à l'enlèvement des actifs corporels.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat, sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres; en pareils cas, l'impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Impôt sur le résultat (suite)

i) Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigible pour la période considérée et les périodes précédentes sont évalués au montant censé être recouvré auprès des autorités fiscales ou versé à celles-ci. Les taux d'impôt et la réglementation fiscale utilisés pour le calcul sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les actifs et passifs d'impôt exigibles sont compensés si et seulement si l'entité imposable a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

ii) Impôt différé

L'impôt différé est calculé selon la méthode axée sur le bilan, au titre des écarts temporaires existant, à la date de l'état consolidé de la situation financière, entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers.

Des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des écarts temporaires sauf :

- si l'actif ou le passif d'impôt différé découle de la constatation initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, ne touche ni le résultat comptable ni le résultat imposable; et
- dans le cas des écarts temporaires liés à des participations dans des filiales, lorsque la date à laquelle l'écart temporaire s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que cet écart temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable futur, auquel les écarts temporaires pourront être imputés, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention ou bien de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou bien de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, à chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

Constatation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de la Société sont comptabilisés lorsque leur montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société, que la Société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens, que la Société ne continue à être impliquée ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés, et que les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Rémunération fondée sur des actions

La Société a établi deux mécanismes distincts de rémunération fondée sur des actions à l'intention de ses employés, administrateurs, dirigeants et consultants.

i) Options

La Société comptabilise ses régimes de rémunération fondée sur des actions qui attribuent des options selon la méthode de la juste valeur. Cette méthode consiste à comptabiliser les charges en résultat sur la période d'acquisition des options attribuées et à comptabiliser la contrepartie en surplus d'apport dans l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur est établie selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes. Lorsque les options sur actions sont exercées, toute contrepartie payée, après déduction des coûts de transaction directs, est portée au capital social.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit ses estimations du nombre d'options censées être acquises. Le cas échéant, elle comptabilise dans l'état consolidé du résultat l'incidence de sa révision des estimations initiales, et inscrit l'ajustement correspondant en capitaux propres.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Rémunération fondée sur des actions (suite)

ii) Unités d'actions restreintes

Des unités d'actions restreintes (« UAR ») peuvent être accordées aux employés, administrateurs, dirigeants et consultants dans le cadre de leur enveloppe de rémunération à long terme, ces UAR leur permettant de recevoir une rétribution au comptant fondée sur le cours de l'action de la Société au moment pertinent. Pour chaque UAR attribuée, un passif correspondant est comptabilisé à la juste valeur d'un montant équivalant au cours de clôture moyen des actions à la bourse de la Société au cours des cinq jours précédant la fin de la période de présentation de l'information financière, au prorata sur la période d'acquisition, et en fonction de l'estimation faite par la direction du nombre d'UAR dont les droits seront finalement acquis.

Comme ces UAR seront réglées en espèces, la charge et le passif sont ajustés à chaque période de présentation de l'information financière pour tenir compte des variations du cours de l'action sous-jacente et de la révision de l'estimation faite par la direction au sujet du nombre d'UAR dont les droits seront finalement acquis. Les variations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

Dividendes

Les dividendes sur les actions ordinaires sont comptabilisés dans les états financiers de la Société dans la période au cours de laquelle ils sont approuvés par le conseil d'administration.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les participations dans des filiales détenues par des parties externes. La quote-part de l'actif net des filiales attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante des capitaux propres. Leur quote-part du résultat net et des autres éléments du résultat global est comptabilisée directement en capitaux propres même si le solde des résultats des participations ne donnant pas le contrôle est déficitaire.

La Société traite les transactions conclues avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle sur la même base que les transactions conclues avec les détenteurs des titres de capitaux propres. Les changements dans les participations de la société mère dans des filiales qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société pour l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des instruments ayant un effet dilutif. Le nombre d'actions inclus relativement aux options et aux instruments analogues est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions. Les actions ordinaires potentiellement dilutives de la Société comprennent les options d'achat d'actions.

Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants, ou les groupes détenus en vue de la vente comprenant des actifs et des passifs, qui devraient être recouvrables principalement par le biais de la vente plutôt que par une utilisation continue, sont classés comme détenus en vue de la vente. Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente, les actifs, ou les composantes d'un groupe détenu en vue de la vente, sont réévalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, à l'exception des actifs financiers et des actifs d'impôt différé, qui continuent d'être évalués selon les méthodes comptables de la Société. Les pertes de valeur issues du classement initial comme actifs détenus en vue de la vente ainsi que les profits et les pertes subséquents à la réévaluation sont comptabilisés dans le résultat net. Les profits ultérieurs ne sont pas comptabilisés en excédent de toute perte de valeur cumulée passée. La Société présente les actifs détenus en vue de la vente séparément de ses autres actifs et de ses passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente. Les passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres passifs de la Société.

Une activité abandonnée constitue une composante de l'entité qui a été cédée ou qui est classée comme étant détenue en vue de la vente, et qui :

- (a) représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- (b) fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou
- (c) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées (suite)

Cette composante de la Société comprend des opérations et des flux de trésorerie qui peuvent être clairement distingués du reste de la Société aux fins de présentation de l'information financière et aux fins opérationnelles. Le résultat net d'une activité abandonnée, ainsi que tout profit ou perte lié à la vente sont combinés et comptabilisés au titre du résultat net des activités abandonnées à l'état consolidé du résultat.

4. Nouvelles normes comptables publiées et en vigueur

IFRIC 21, *Droits ou taxes* (« IFRIC 21 »)

En mai 2013, l'IASB a publié l'IFRIC 21, qui s'applique aux exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et doit être appliquée de manière rétrospective. IFRIC 21 fournit des indications sur la comptabilisation des droits ou taxes conformément à la norme IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'interprétation définit un droit ou une taxe comme un déboursé provenant d'une entité imposée par un gouvernement conformément au cadre législatif et confirme qu'un passif au titre d'un droit ou d'une taxe n'est comptabilisé que lorsque le fait générateur de l'obligation survient, comme le définit la loi. L'adoption d'IFRIC 21 pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014 n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Modifications d'autres normes

La norme IAS 36 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 afin d'ajouter des informations à fournir à l'égard de l'évaluation des montants recouvrables des actifs dépréciés. La Société a fourni des informations additionnelles dans ses états financiers consolidés suite à l'adoption des modifications à la norme IAS 36.

D'autres normes, modifications et interprétations s'appliquant aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 n'ont pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

5. Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore en vigueur

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9, *Instruments financiers*. L'IASB avait déjà publié des versions antérieures d'IFRS 9 qui introduisaient de nouvelles exigences en matière de classification et d'évaluation (en 2009 et en 2010) ainsi qu'un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture (en 2013). La publication de juillet 2014 représente la version finale de la norme qui remplace les versions antérieures d'IFRS 9 et complète substantiellement le projet de l'IASB visant à remplacer la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Cette norme remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples pour les actifs financiers et les passifs financiers par un seul modèle d'évaluation ne comportant que trois catégories : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et juste valeur par le biais du résultat. Le choix de classification dépend du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels associés aux actifs et aux passifs financiers. La norme introduit un nouveau modèle de dépréciation qui exige une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. En particulier, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues à compter du moment où les instruments financiers sont comptabilisés pour la première fois et elle abaisse le seuil pour comptabiliser les pertes attendues sur la durée de vie totale. La nouvelle norme introduit également un modèle considérablement modifié pour la comptabilité de couverture qui implique la divulgation d'information supplémentaire sur les activités de gestion des risques, afin d'aligner plus étroitement la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, bien que l'adoption anticipée soit permise. L'importance de l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 n'a pas encore été déterminée.

5. Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore en vigueur (suite)

IFRS 15, Produits provenant de contrats avec les clients (« IFRS 15 »)

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15, *Produits provenant de contrats avec les clients*. IFRS 15 remplace toutes les normes antérieures de comptabilisation des produits, y compris IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations s'y rapportant, comme IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La norme précise les exigences pour la comptabilisation des produits. En particulier, la nouvelle norme introduit un cadre détaillé dont le principe directeur veut que l'entité comptabilise les produits d'une façon qui représente le transfert de biens et services promis en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La norme introduit une orientation plus directive que celle énoncée dans les normes antérieures et pourrait donner lieu à des changements quant au moment où certains types de produits sont comptabilisés. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, de telle sorte qu'une entité fournirait des informations détaillées quant à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats de l'entité avec ses clients. La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, bien que l'adoption anticipée soit permise. L'importance de l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 n'a pas encore été déterminée.

6. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers de la Société impose à la direction de poser des jugements et de faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. Les estimations et les hypothèses susceptibles de donner lieu à des ajustements significatifs dans les états financiers de la Société sont décrites ci-après.

Réserves minérales

L'estimation des réserves minérales est un processus complexe qui fait intervenir un ensemble de variables de nature très incertaine et qui nécessite la prise de décisions importantes et prudentes. Ce processus fait intervenir des variables comme les données géologiques sur la structure de chaque fosse, les estimations des coûts de production et les cours futurs de l'or. Les estimations des réserves minérales sont calculées par des personnes qualifiées, conformément aux définitions et aux lignes directrices adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.

Les estimations des réserves minérales peuvent changer en fonction des variations du cours de l'or et des coûts de production, et à la lumière d'une meilleure connaissance des gisements d'or et des conditions d'exploitation.

Les estimations des réserves peuvent avoir une incidence importante sur l'information contenue dans nos états financiers. Un certain nombre d'estimations comptables, comme il est décrit ci-dessous, sont formulées à partir des estimations des réserves.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs sont revus à chaque date de l'état consolidé de la situation financière pour vérifier s'il existe un indice quelconque qu'un actif a pu se déprécier, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable et lorsque les actifs satisfont aux critères de classement comme détenus en vue de la vente. Ce test requiert des jugements significatifs. Certains facteurs peuvent déclencher la nécessité de procéder à un test de dépréciation, notamment, sans s'y limiter, des tendances négatives significatives du secteur ou de la conjoncture, y compris dans le cours de l'or et dans les pertes courantes, projetées ou historiques, qui indiquent des pertes continues, une diminution de la capitalisation boursière et des dépenses d'investissement différées.

L'évaluation de la valeur recouvrable de la Société, en ce qui concerne la valeur comptable des actifs non financiers, repose sur de nombreuses hypothèses; il est donc possible qu'elle diffère significativement de la valeur recouvrable réelle.

6. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

La valeur recouvrable repose, en partie, sur des facteurs qui peuvent être partiellement ou complètement en dehors du contrôle de la Société. Cette évaluation comporte une comparaison de la valeur recouvrable estimative des actifs non financiers à leur valeur comptable respective. Les estimations de la valeur recouvrable de la Société reposent sur de nombreuses hypothèses, notamment, sans s'y limiter, les estimations visant les cours de l'or réalisés, les charges d'exploitation, les taux de récupération de l'or, les réserves et les ressources minérales, les dépenses d'investissement et les coûts de remise en état des sites, les offres potentielles d'achat de la mine à vendre ainsi que les taux de change futurs prévus. La valeur recouvrable estimative pourrait différer des valeurs réelles. Ces écarts pourraient être significatifs et avoir une incidence importante sur la situation financière et le résultat opérationnel de la Société. L'estimation des réserves et des ressources minérales représente la variable la plus importante dans l'estimation de la valeur recouvrable par la Société. Une diminution des réserves ou des ressources pourrait entraîner une perte de valeur qui pourrait réduire le résultat net de la Société.

L'estimation par la direction des flux de trésorerie futurs est soumise à des risques et à des incertitudes. Par conséquent, il est raisonnablement possible que des changements surviennent en raison de l'évolution de la conjoncture, changements qui pourraient avoir une incidence sur la recouvrabilité des actifs non financiers de la Société.

Au 30 juin 2013, la valeur comptable des actifs nets de la Société dépassait sa capitalisation boursière, ce qui constitue un indice de perte de valeur potentielle de la valeur comptable de ses UGT. Par conséquent, à la suite des diminutions importantes du prix de l'or, la Société a effectué un test de dépréciation à la mine Mana, au Burkina Faso, au 30 juin 2013. La Société a évalué la valeur recouvrable de la mine Mana et a déterminé que la juste valeur diminuée des coûts de la vente était supérieure à sa valeur comptable, donc aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour les détails des tests de dépréciation effectués pour les mines Samira Hill, au Niger, et Kiniero, en Guinée, pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles

Une partie importante des immobilisations corporelles est amortie selon le mode des unités de production sur la durée d'exploitation prévue de la mine d'après le nombre estimatif d'onces d'or récupérables, qui est l'élément déterminant de la durée d'une mine. Le nombre estimatif d'onces d'or récupérables est fondé sur les réserves prouvées et probables et sur les matières ne faisant pas partie des réserves lorsqu'il existe suffisamment de preuves objectives pour étayer une conclusion selon laquelle il est probable que de telles matières seront produites. Les changements dans l'estimation des réserves minérales entraîneront des changements dans la dotation aux amortissements sur la durée résiduelle de l'exploitation. Une diminution des réserves minérales aurait pour effet d'accroître la dotation aux amortissements et cela aurait une incidence significative sur le résultat opérationnel. La base d'amortissement est mise à jour selon les besoins à la lumière des nouvelles estimations des réserves minérales.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlent du développement, de la construction et de l'exploitation normale d'immobilisations corporelles relatives aux mines étant donné que les activités minières sont assujetties à plusieurs lois et règlements sur la protection de l'environnement. En général, ces lois et règlements sont en constante évolution, et des dépenses ont déjà été faites et seront faites à l'avenir pour se conformer à ces lois et règlements.

La valeur actuelle estimative des obligations de remise en état est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les obligations surviennent. Une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif connexe est comptabilisée et la dotation aux amortissements se fait sur la durée de vie de l'actif. Le passif est augmenté à chaque période afin de refléter la tranche intérêts (désactualisation) prise en compte dans son évaluation initiale à la juste valeur, et il est aussi ajusté pour tenir compte des changements dans l'estimation du montant, du moment, du taux d'actualisation et du coût des travaux à effectuer.

Les coûts de restauration future sont comptabilisés selon la meilleure estimation par la direction à la fin de chaque période des coûts en trésorerie non actualisés prévus pour chaque site. La comptabilisation des obligations de restauration et de remise en état exige de la direction qu'elle fasse des estimations des coûts futurs qui seront engagés pour réaliser les travaux nécessaires à cet égard, conformément aux lois et règlements en vigueur là où elle mène des activités minières. Les estimations dépendent des coûts de la main-d'œuvre, des répercussions environnementales connues, de l'efficacité des mesures de remise en état et de restauration, des taux d'inflation et des taux d'intérêt avant impôt qui reflètent l'évaluation du marché courante pour la valeur temps de l'argent, ainsi que des risques spécifiques à l'obligation. La direction estime aussi le moment des dépenses, lequel peut changer selon les activités opérationnelles poursuivies et les réserves minérales récemment découvertes.

6. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Les coûts réels engagés peuvent différer de ces estimations. De plus, les changements futurs apportés aux lois et à la réglementation environnementales pourraient accroître l'étendue des travaux de restauration et de remise en état devant être exécutés par la Société. Toute augmentation des coûts futurs pourrait avoir une incidence significative sur le résultat opérationnel. Une étude relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'une des filiales de la Société au Burkina Faso a été réalisée en 2013. L'impact financier de cette étude est décrit à la note 15 des états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. Un jugement significatif s'impose pour déterminer le montant de la provision globale pour impôt. L'incidence fiscale définitive de bon nombre des transactions et calculs est incertaine. La Société comptabilise des passifs pour les éventuelles questions découlant du contrôle fiscal, selon les estimations des éventuels impôts additionnels à payer. Lorsque le règlement définitif d'un enjeu fiscal donne lieu à un montant d'impôt différent de la charge d'impôt comptabilisée initialement, l'écart se répercute sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé de la période du règlement définitif.

Périodiquement, un jugement s'impose pour déterminer si les actifs d'impôt différé doivent être comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière. Les actifs d'impôt différé, y compris ceux qui découlent de pertes fiscales non utilisées, exigent que la direction évalue la probabilité pour la Société de générer des résultats imposables au cours des périodes futures, afin d'utiliser les actifs d'impôt différé. Une fois l'évaluation terminée, si la Société croit qu'il est probable qu'une partie des actifs d'impôt différé ne sera pas réalisée, l'actif d'impôt différé est décomptabilisé. Les estimations des résultats imposables futurs sont fondées sur les prévisions de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et sur l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque juridiction. Si les flux de trésorerie futurs et le résultat imposable diffèrent des estimations de façon significative, cela pourrait se répercuter sur la capacité de la Société à réaliser les actifs d'impôt différé nets inscrits à la date de présentation de la situation financière. De plus, les modifications futures aux lois fiscales dans les juridictions où la Société exerce des activités pourraient limiter sa capacité à obtenir des déductions fiscales au cours des périodes futures.

La direction doit faire preuve de jugement au moment de déterminer si un passif d'impôt différé doit être comptabilisé au titre des écarts temporaires liés aux participations dans des filiales. L'exercice du jugement est requis pour évaluer l'intention de la direction quant au réinvestissement des résultats non distribués dans un avenir prévisible. Les estimations relatives aux réinvestissements sont fondées sur des prévisions et des estimations des besoins en matière de financement de la Société et de ses filiales. Si les résultats et les besoins de financement futurs différaient considérablement des estimations, le passif d'impôt différé comptabilisé au titre des écarts temporaires liés aux participations dans des filiales pourrait devoir être ajusté à la date de présentation de l'information financière.

Positions fiscales incertaines

Les estimations relatives aux différents avis de cotisation reçus du gouvernement du Burkina Faso impliquent un degré d'estimation et de jugement à l'égard de certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce que le processus d'opposition arrive à une résolution avec l'autorité fiscale dont il relève ou, le cas échéant, par le biais d'une procédure judiciaire officielle.

L'incertitude inhérente quant au résultat de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait être différente des estimations comptables et ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société, ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie. L'impact financier de cette estimation est présenté à la note 15 des états financiers consolidés.

6. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Évaluation des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La Société utilise son jugement pour évaluer si un marché est considéré comme étant actif en vertu de ses politiques. La Société utilise aussi son jugement pour sélectionner une gamme de méthodes et poser des hypothèses qui sont essentiellement fondées sur les conditions du marché à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La Société a utilisé l'approche par le marché pour évaluer les actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas négociés sur un marché actif.

La Société suit les directives de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment un placement en titres de capitaux propres disponibles à la vente a subi une perte de valeur. Cela exige un jugement significatif. Pour ce faire, la Société évalue, entre autres, la durée pendant laquelle et la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à son coût, ainsi que la santé financière et les perspectives d'affaires à court terme de l'entité émettrice, y compris la performance du secteur et de l'industrie, l'évolution de la technologie et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et de financement.

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 31 décembre 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$
Trésorerie	81 426	72 159
Équivalents de trésorerie	46 502	10 000
	127 928	82 159

Les équivalents de trésorerie dont disposait la Société au 31 décembre 2014 se composaient de quatre dépôts bancaires totalisant 18 500 000 \$ portant intérêt à des taux entre 0,1000 % et 0,1050 % par an et venant à échéance entre le 29 janvier 2015 et le 23 mars 2015. Le montant résiduel des équivalents de trésorerie se composaient de placements sur les marchés monétaires pouvant être encaissés en tout temps sans pénalité et qui portent intérêt à des taux de 0,3500 % et de 0,4500 % par année.

Les équivalents de trésorerie dont disposait la Société au 31 décembre 2013 se composaient de deux dépôts bancaires de 5 000 000 \$ chacun (totalisant 10 000 000 \$) venant à échéance le 24 mars 2014 et portant intérêt au taux de 0,1200 % par an.

Malgré le fait que la période originale de placement de certains dépôts bancaires soit supérieure à 90 jours, ceux-ci sont réputés être des équivalents de trésorerie hautement liquides, car ils peuvent être rachetés en tout temps sans pénalité.

8. Clients et autres débiteurs

	Au 31 décembre 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$
Créances clients – or	517	97
Autres débiteurs	20 953	23 560
	21 470	23 657

Les créances clients se rapportent aux livraisons d'or dont le paiement n'a pas encore été effectué. Elles ne portent pas intérêt et sont généralement réglées dans les 15 jours suivant la date de la livraison. Les créances clients ne sont ni en souffrance ni dépréciées.

Les autres débiteurs incluent des montants à recevoir au titre de la TVA totalisant 20 263 000 \$ au 31 décembre 2014 (22 327 000 \$ au 31 décembre 2013). Ces montants ne portent pas intérêt et sont généralement réglés dans un délai de 1 à 6 mois.

Au 31 décembre 2014, il y avait des montants de TVA à recevoir de plus de 6 mois s'élevant à 9 650 000 \$ pour lequel aucune provision pour créance douteuse n'avait été comptabilisée (9 846 000 \$ au 31 décembre 2013). En février 2015, la Société a reçu 3 500 000 \$ en lien avec ces montants à recevoir au titre de la TVA.

Au 31 décembre 2014, la Société ne détenait aucune garantie sur les sommes à recevoir (aucune garantie au 31 décembre 2013).

9. Stocks

	Au 31 décembre 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$
Lingots d'or	2 743	—
Or en voie de production	8 992	10 326
Minerai empilé	7 799	2 989
Fournitures et pièces de rechange	40 195	41 825
	59 729	55 140

Le coût des stocks qui a été imputé au résultat représente principalement les charges d'exploitation minière et la quasi-totalité de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, une provision au titre de l'obsolescence de 901 000 \$ a été comptabilisée et un montant de 166 000 \$ a été radié à l'égard des pièces de rechange.

À la même période en 2013, une provision au titre de l'obsolescence de 1 953 000 \$ avait été comptabilisée, dont un montant de 1 160 000 \$ relatif à l'or en voie de production et un montant de 793 000 \$ relatif aux pièces de rechange.

Il n'y a eu aucune reprise de perte de valeur en 2014 (aucune en 2013).

10. Avance à recevoir et immobilisation incorporelle

Le 1^{er} octobre 2011, la Société a conclu une entente avec la Société Nationale d'Électricité du Burkina Faso, Sonabel (« Sonabel »), aux termes de laquelle la Société s'est engagée à avancer 8 301 000 \$ (4 500 000 000 FCFA) pour la construction d'une ligne de transport à haute tension pour fournir l'électricité à la mine Mana. Ce montant est remboursable à la Société par Sonabel sur une période de huit ans suivant la mise en service, qui est actuellement prévue pour le premier trimestre de 2015.

Cette avance ne porte pas intérêt et est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lequel a été déterminé selon un taux d'actualisation moyen pondéré de 7 %. L'immobilisation incorporelle correspond à la différence entre le montant payé à Sonabel et l'avance à recevoir comptabilisée à la date de transaction. Cette immobilisation incorporelle représente le droit de bénéficier des avantages futurs provenant de la source future d'approvisionnement énergétique et elle sera amortie sur la durée de la vie de la mine une fois que la ligne de transport sera en opération.

	Avance à recevoir \$	Immobilisation incorporelle \$	Total \$
Au 1 ^{er} janvier 2013	—	—	—
Ajouts	2 812	1 288	4 100
Variation attribuable au taux de change et à la charge de désactualisation	217	—	217
Au 31 décembre 2013	3 029	1 288	4 317
Ajouts	1 441	627	2 068
Variation attribuable au taux de change et à la charge de désactualisation	(241)	—	(241)
Au 31 décembre 2014	4 229	1 915	6 144

Au 31 décembre 2014, l'avance à recevoir s'établissait à 4 229 000 \$ (2 292 441 000 FCFA) et l'immobilisation incorporelle était de 1 915 000 \$ (964 918 000 FCFA). La valeur non actualisée de l'avance à recevoir était évaluée à 5 695 000 \$ (3 087 477 000 FCFA).

Au 31 décembre 2013 l'avance à recevoir s'établissait à 3 029 000 \$ (1 442 127 000 FCFA) et l'immobilisation incorporelle était de 1 288 000 \$ (649 276 000 FCFA). La valeur non actualisée de l'avance à recevoir était évaluée à 4 288 000 \$ (2 041 944 000 FCFA).

11. Liquidités soumises à des restrictions

Au 31 décembre 2014, la Société a comptabilisé des liquidités soumises à des restrictions représentant des fonds détenus dans un compte en fiducie à l'égard du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour un montant de 2 536 000 \$ (2 136 000 \$ au 31 décembre 2013) et une lettre de crédit de 1 190 000 \$ en lien avec une entente de rémunération spéciale conclue avec l'ancien président et chef de la direction (1 380 000 \$ au 31 décembre 2013).

12. Immobilisations corporelles

	Coûts d'acquisition et frais d'exploration et de développement différés \$	Actifs d'exploration et d'évaluation \$	Bâtiments et matériel relatifs à l'exploitation minière \$	Équipement d'extraction minière \$	Matériel roulant, matériel de communication et matériel informatique \$	TOTAL \$
Exercice terminé le 31 décembre 2014						
Valeur comptable nette au début de l'exercice	188 462	–	131 578	57 570	4 924	382 534
Acquisitions.....	51 216	3 111	13 650	11 115	222	79 314
Dotation aux amortissements	(43 379)	–	(18 106)	(16 541)	(1 434)	(79 460)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	196 299	3 111	127 122	52 144	3 712	382 388
Au 31 décembre 2014						
Coût	348 610	3 111	193 655	99 118	10 802	655 296
Cumul des amortissements	(152 311)	–	(66 533)	(46 974)	(7 090)	(272 908)
Valeur comptable nette	196 299	3 111	127 122	52 144	3 712	382 388
Actifs non amortis inclus dans ce qui précède ¹	2 066	3 111	9 187	3 765	168	18 297
Exercice terminé le 31 décembre 2013						
Valeur comptable nette au début de l'exercice	176 739	–	134 494	76 112	6 337	393 682
Acquisitions	85 973	–	22 182	1 472	1 274	110 901
Reclassement du solde d'ouverture des actifs détenus en vue de la vente et perte de valeur connexe	(36 924)	–	(14 879)	(6 920)	(732)	(59 455)
Dotation aux amortissements	(37 326)	–	(10 219)	(13 094)	(1 955)	(62 594)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	188 462	–	131 578	57 570	4 924	382 534
Au 31 décembre 2013						
Coût	297 394	–	184 303	94 832	12 285	588 814
Cumul des amortissements	(108 932)	–	(52 725)	(37 262)	(7 361)	(206 280)
Valeur comptable nette	188 462	–	131 578	57 570	4 924	382 534
Actifs non amortis inclus dans ce qui précède ¹	5 176	–	14 651	97	11	19 935

- a) Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent principalement des ententes d'options et de droits miniers. Les dépenses d'exploration et d'évaluation incluent typiquement des coûts associés à la prospection, l'échantillonnage, les tranchées, les forages, ainsi que d'autres travaux consacrés à la recherche de minerai tels que des études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des coûts capitalisés dans les actifs d'exploration et d'évaluation :

	2014 \$	2013 \$
Solde au début de l'exercice	–	–
Variation des actifs d'exploration et d'évaluation relatifs au projet :		
Ceinture aurifère de Banfora	2 565	–
Orbis ²	546	–
Solde à la fin de l'exercice	3 111	–

¹ Les actifs non amortis comprennent les pièces de rechange essentielles non installées de 4 588 000 \$ (5 613 000 \$ au 31 décembre 2013) ainsi que les actifs en cours de construction, en transit ou les actifs d'exploration et d'évaluation de 13 709 000 \$ (14 322 000 \$ au 31 décembre 2013).

² Veuillez consulter la note 13 pour de plus amples détails.

13. Projet d'acquisition d'Orbis Gold Limited

Transaction avec Orbis

Le 30 novembre 2014, la Société a déposé les documents officiels de son offre d'achat (« *Bidder's Statement* ») auprès de la Commission australienne des valeurs mobilières et des placements (« ASIC »), d'Orbis Gold Limited (« Orbis ») et de la bourse d'Australie (« ASX »). L'offre d'achat visait 100 % des actions d'Orbis au prix de 0,65 dollar australien (« \$ AU ») par action, payable en trésorerie. Cette offre était sujette à plusieurs conditions, notamment une condition d'acceptation minimale de 50,1 %.

Le 11 février 2015, Orbis et la Société ont conjointement annoncé une offre d'acquisition révisée pour Orbis (l'« Offre révisée »), en vertu de laquelle un prix de 0,713 \$ AU par action d'Orbis était offert aux actionnaires d'Orbis. Tous les administrateurs d'Orbis se sont engagés à accepter l'Offre révisée. De plus, des actionnaires représentant collectivement 62 % d'Orbis ont indiqué leur intention d'accepter l'Offre révisée. Cette offre était sujette à la même condition d'acceptation minimale de 50,1 %.

Dans le cadre de l'acquisition proposée, la Société a pris le contrôle d'Orbis le 16 février 2015 en faisant l'acquisition d'un pourcentage global de 62 % des actions en circulation d'Orbis. En date du 11 mars 2015, la Société détenait directement ou détenait les droits sur 97,6 % des actions d'Orbis en circulation, pour un prix d'acquisition de 134 864 000 \$ (173 868 000 \$ AU) et avait entamé les procédures d'acquisition forcée pour les actions résiduelles d'Orbis en circulation.

Facilité de crédit

En lien avec cette acquisition proposée, la Société a signé une facilité de crédit garantie de premier rang (la « Facilité ») d'un montant maximal de 60 000 000 \$ auprès d'un syndicat de prêteurs dirigé par Sprott Resource Lending Partnership (les « Prêteurs ») le 28 novembre 2014. La Société pourra utiliser la Facilité, en tout ou en partie, pour payer les actions d'Orbis en circulation dans le cadre de l'acquisition proposée décrite ci-dessus. La Facilité n'est pas renouvelable et porte intérêt à un taux équivalent au taux LIBOR majoré de 6,5 % par année.

La Facilité est assujettie à des frais de prélèvement équivalents à 1 % du montant avancé en vertu de la Facilité, payable au gré de la Société de la façon suivante : i) en trésorerie, ii) en actions ordinaires de la Société, ou iii) en bons de souscription d'actions ordinaires détachables. Les frais de prélèvement sont exigibles dans un délai de trente jours suivant la date du prélèvement.

La Facilité comprend des clauses en vertu desquelles la Société est tenue de conserver un montant total de trésorerie et d'équivalents de trésorerie égal ou supérieur à 10 000 000 \$ et un montant total de comptes créditeurs inférieur à 60 000 000 \$.

Les actions de SEMAFO (Barbados) Ltd ont été offertes en garantie de la Facilité.

En lien avec la Facilité, la Société a engagé et capitalisé un montant de 2 520 000 \$ en frais de financement, dont 1 020 000 \$ a été versé en trésorerie et 1 500 000 \$ est payable au gré de la Société de la façon suivante : i) en trésorerie, ii) en actions ordinaires de la Société, ou iii) en bons de souscription d'actions ordinaires détachables. La Société a choisi de régler les frais en actions ordinaires, dont 750 000 \$ avaient déjà été émis au 31 décembre 2014. Le solde résiduel de 750 000 \$ a été émis le 27 janvier 2015, ce qui correspond à l'émission de 239 722 actions ordinaires de la Société.

Au 31 décembre 2014, aucun prélèvement n'avait été effectué sur la Facilité et la Société ne prévoit pas y avoir recours compte tenu de la signature d'une nouvelle dette intervenue le 3 mars 2015¹.

Frais de transaction

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2014, un montant de 546 000 \$ (nul au 31 décembre 2013) a été capitalisé dans les actifs d'exploration et d'évaluation². Ces frais se rapportent à l'acquisition d'Orbis.

Au 31 décembre 2014, la Société s'était engagée à verser des honoraires liés au résultat de 776 000 \$ (900 000 \$ CA), payable en trésorerie, à un conseiller financier. En date du 11 mars 2015, le montant avait été payé.

¹ Veuillez consulter la note 31 pour de plus amples détails.

² Veuillez consulter la note 12 pour de plus amples détails.

14. Fournisseurs et charges à payer

	Au 31 décembre 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$
Dettes fournisseurs	27 184	15 776
Redevances et impôt déduit à la source	9 837	5 584
Autres charges à payer	12 509	17 460
	49 530	38 820

Toutes les charges à payer sont non garanties, ne portent pas intérêt et sont engagées dans le cours normal des activités de la Société, conformément aux modalités de crédit du fournisseur ou du prestataire de service visé.

15. Provisions

	Au 31 décembre 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$
Partie courante	6 579	5 359
Partie non courante	6 917	7 079
	13 496	12 438

	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations \$	Autres \$	Total \$
Au 1 ^{er} janvier 2013	10 375	4 700	15 075
Provisions supplémentaires nettes	1 011	4 000	5 011
Provisions classées dans les passifs détenus en vue de la vente	(6 064)	—	(6 064)
Augmentation attribuable à la charge de désactualisation ...	364	114	478
Diminution résultant d'un changement d'estimation	(498)	—	(498)
Utilisées au cours de l'exercice	—	(1 564)	(1 564)
Au 31 décembre 2013	5 188	7 250	12 438
Provisions supplémentaires	346	1 585	1 931
Augmentation attribuable à la charge de désactualisation ...	363	60	423
Utilisées au cours de l'exercice	—	(666)	(666)
Variation attribuable aux taux de change	—	(630)	(630)
Au 31 décembre 2014	5 897	7 599	13 496

15. Provisions (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Au 31 décembre 2014, le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établissait à 5 897 000 \$ (5 188 000 \$ au 31 décembre 2013) et sa valeur estimative non actualisée se chiffrait à 10 608 000 \$ (9 878 000 \$ au 31 décembre 2013). Les sorties de fonds au titre de ces obligations devraient être effectuées au cours des exercices 2015 à 2026.

Au cours de l'exercice 2013, une étude sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations a été effectuée pour la filiale au Burkina Faso. À la lumière des résultats de cette étude, une nouvelle estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations a été établie, ce qui a entraîné une diminution de la provision. Cela se traduit par une diminution nette de 498 000 \$ des obligations liées à la mise hors service d'immobilisation. Un gain de 2 491 000 \$ a été comptabilisé comme une réduction de la charge d'amortissement et une augmentation de 1 993 000 \$ des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations a été constatée.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, une charge de désactualisation de 363 000 \$ (364 000 \$ en 2013) a été imputée aux résultats dans les charges financières afin de rendre compte d'une augmentation de la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, laquelle a été établie à l'aide d'un taux d'actualisation moyen pondéré de 7 % (7 % en 2013).

Autres

Les autres provisions comprennent une entente de rémunération spéciale de 1 592 000 \$ (2 225 000 \$ au 31 décembre 2013) conclue avec l'ancien président et chef de la direction dont la valeur non actualisée se chiffrait à 1 677 000 \$ (2 429 000 \$ au 31 décembre 2013). Les sorties de fonds au titre de ces obligations devraient être effectuées au cours des exercices 2015 à 2020.

Les autres provisions comprennent aussi une provision au titre de l'impôt de 4 363 000 \$ (4 000 000 \$ au 31 décembre 2013) se rapportant principalement aux taxes indirectes, puisque la Société n'est plus exemptée de ces taxes en vertu de sa convention minière avec le gouvernement du Burkina Faso.

Provision liée à des avis de cotisation fiscale

Les autres provisions comprennent aussi une provision au titre de l'impôt de 1 644 000 \$ (1 025 000 \$ au 31 décembre 2013) se rapportant à diverses éventualités avec les autorités fiscales telles que décrites ci-dessous.

- a) Au début du deuxième trimestre de 2014, la Société a reçu de la part des autorités fiscales du Burkina Faso un avis de cotisation pour les années 2011 à 2013 de 12 200 000 \$ plus un montant supplémentaire de 7 200 000 \$ en pénalités. L'avis de cotisation se rapporte principalement à la TVA sur des frais d'exploration transférés de l'entité d'exploration à l'entité de production, et la TVA sur les dépenses d'intérêt et les honoraires de gestion. Puisque l'entité d'exploration est exonérée de la TVA, la Société défend vigoureusement sa position et a déposé une requête auprès des autorités fiscales du Burkina Faso.
- b) Un avis de cotisation a été reçu du gouvernement du Burkina Faso en 2012, seules les pénalités n'ont pas encore été réglées.

L'incertitude inhérente quant au résultat de ces enjeux signifie que le règlement éventuel pourrait être différent des estimations comptables et ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société et sur ses résultats opérationnels.

16. Capital social

La Société a autorisé :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie « A », sans valeur nominale, sans droit de vote, non participatives et rachetables au gré du détenteur au prix de 0,28 \$ (0,32 \$ CA) l'action; et
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie « B », sans valeur nominale, sans droit de vote, non participatives et rachetables au gré de la Société au prix de 0,10 \$ (0,12 \$ CA) l'action.

Régime de droits

Le 15 mars 2011, le conseil d'administration de la Société a approuvé l'adoption d'un régime de droits des actionnaires (le « régime de droits »), que les actionnaires ont approuvé lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 10 mai 2011. Le régime de droits est conçu pour fournir aux actionnaires et aux administrateurs de la Société le temps nécessaire pour examiner et évaluer toute offre d'achat non sollicitée, et pour fournir aux administrateurs le temps nécessaire pour définir, mettre au point et négocier des solutions de rechange permettant d'accroître la valeur d'une telle offre d'achat non sollicitée, lorsque cela est jugé approprié.

Le régime de droits a été accepté par la Bourse de Toronto et est entré en vigueur le 15 mars 2011 (la « date de prise d'effet »), et a été prolongé en 2014 jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle de la Société en 2017. À la clôture des activités du jour correspondant à la date de prise d'effet (telle qu'elle est définie dans le régime de droits), un droit (un « droit ») a été émis et rattaché à chaque action ordinaire de la Société en circulation à la date de prise d'effet. Un droit a aussi été rattaché à chaque action ordinaire émise après la date de prise d'effet.

Le régime de droits n'est pas activé si une offre d'achat d'actions ordinaires faite à la Société est une « offre autorisée » qui donne suffisamment de temps aux actionnaires pour l'examiner et pour y répondre. Une « offre autorisée » est une offre publique d'achat présentée dans le cadre d'une circulaire et qui, entre autres choses, demeure ouverte pour un minimum de 60 jours et requiert l'acceptation par des actionnaires indépendants détenant collectivement plus de 50 % des actions ordinaires. Le régime de droits sera activé par une acquisition, autre que dans le cadre d'une offre autorisée, d'au moins 20 % des actions ordinaires en circulation de la Société ou au début d'une offre publique d'achat qui n'est pas une offre autorisée.

Dividende déclaré

Le 13 mai 2013, le conseil d'administration a autorisé le versement d'un dividende en espèces de 0,02 \$ CA par action ordinaire, payé le 15 juillet 2013 aux actionnaires inscrits à la clôture des marchés le 30 juin 2013.

Aucun dividende n'a été déclaré au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Gestion du risque lié au capital

Le capital s'entend des capitaux propres.

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Capitaux propres ¹	503 682	492 179

Les objectifs de gestion du risque lié au capital de la Société sont les suivants :

- Préserver la capacité de la Société à poursuivre ses activités afin qu'elle puisse produire des rendements pour les actionnaires et des avantages pour les autres parties prenantes et maintenir une structure du capital optimale en vue d'accroître la valeur du capital des actionnaires à long terme.
- Disposer d'un capital suffisant pour répondre à ses besoins à court terme et pour assurer l'essor de ses projets et de ses activités minières.
- Maintenir une structure du capital optimale et réduire le coût du capital.
- Assurer des fonds suffisants pour le développement de l'entreprise.

Étant en expansion, la Société nécessite beaucoup de capitaux. La Société réunit des capitaux lorsque c'est nécessaire pour répondre à ses besoins et tirer parti d'occasions qu'elle perçoit et, de ce fait, elle ne possède pas de cible numérique définie pour la structure de son capital.

¹ Se reporter à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

17. Instruments financiers

Catégories d'évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers ont été classés dans des catégories qui définissent leur base d'évaluation et, dans le cas des éléments évalués à la juste valeur, qui déterminent si les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat ou dans l'état consolidé du résultat global. Ces catégories sont les suivantes : prêts et créances et passifs financiers au coût amorti. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs et des passifs classés dans chacune de ces catégories aux 31 décembre 2014 et 2013.

	Au 31 décembre 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$
Actifs financiers		
Prêts et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	127 928	82 159
Liquidités soumises à des restrictions	3 726	3 516
Créances clients – or	517	97
Avance à recevoir	4 229	3 029
Autres débiteurs (à l'exception de la TVA)	690	1 233
	137 090	90 034
Passifs financiers		
Coût amorti		
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	40 057	34 354

Facteurs de risques financiers

De par ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers, comme le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

a) Risque de marché

i. Juste valeur

La Société estime que la valeur comptable de tous ses passifs financiers comptabilisés au coût amorti dans ses états financiers consolidés avoisine leur juste valeur. Les actifs et les passifs financiers courants sont évalués à la valeur comptable, qui est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. C'est le cas de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients – or, des autres débiteurs (à l'exception de la TVA), et des dettes fournisseurs et autres passifs financiers. La juste valeur de l'avance à recevoir est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs. La juste valeur des liquidités soumises à des restrictions avoisine leur valeur comptable.

La hiérarchie de la juste valeur selon laquelle les instruments financiers de la Société sont évalués se présente comme suit :

- Le niveau 1 comprend les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Le niveau 2 comprend des données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, soit indirectement.
- Le niveau 3 comprend des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables du marché.

Le service des finances de la Société est responsable de l'évaluation des instruments financiers, y compris ceux classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Le processus d'évaluation et les résultats en ressortant sont passés en revue et approuvés chaque trimestre par la direction, aux dates de clôture des trimestres de la Société. Les résultats de l'évaluation font l'objet de discussions avec le comité d'audit dans le cadre de la revue trimestrielle des états financiers consolidés de la Société. Selon son analyse de la nature et des caractéristiques des titres de capitaux propres et des risques qui y sont associés, la Société a déterminé qu'il était approprié de présenter ceux-ci par secteur et par type de placement.

17. Instruments financiers (suite)

Facteurs de risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

i. Juste valeur (suite)

L'avance à recevoir est classée comme un instrument financier de niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs de la Société. La technique d'évaluation utilisée est l'approche par le résultat (actualisation des flux de trésorerie futurs) en utilisant un taux d'intérêt effectif de 7 % sur une période de huit ans. Au 31 décembre 2014, la juste valeur était de 4 229 000 \$ (3 029 000 \$ au 31 décembre 2013) et ne différait pas significativement de sa valeur comptable.

Le placement dans GoviEx Uranium Inc. (« GoviEx »), une société de ressources minérales dont les titres sont négociés en bourse et qui se concentre sur l'exploration et le développement de propriétés uranifères au Niger, est inclus au poste placement. La juste valeur du placement est évaluée sur une base récurrente.

Durant le deuxième trimestre de 2014, GoviEx a clôturé son premier appel public à l'épargne (« PAPE ») à la Bourse nationale canadienne (« CNSX »). Avant la clôture du PAPE, GoviEx a modifié ses statuts de prorogation de façon à (i) reclasser chaque action ordinaire en circulation d'origine en action ordinaire de catégorie B et (ii) créer une nouvelle catégorie d'actions ordinaires, soit des actions ordinaires de catégorie A. Cette réorganisation avait pour but d'immobiliser les actions ordinaires détenues par les actionnaires existants de GoviEx, y compris la Société. Les conventions de blocage ont été mises en œuvre pour reclasser toutes les actions ordinaires en circulation en actions ordinaires de catégorie B, qui peuvent uniquement être transférées avec le consentement des administrateurs de GoviEx ou en cas d'offre de prise de contrôle. À l'opposé, les actions ordinaires de catégorie A sont (sous réserve des lois applicables) négociées librement et peuvent être inscrites à la bourse. À la suite de la réalisation du PAPE et de l'inscription subséquente des actions ordinaires de catégorie A à la bourse, toutes les actions ordinaires de catégorie B devaient automatiquement être converties en actions ordinaires de catégorie A 18 mois après la clôture du PAPE.

Le 21 novembre 2014, le conseil d'administration de GoviEx a exercé son droit de mettre fin à la structure de blocage pour toutes les actions ordinaires présentement visées par des conventions de blocage, y compris les actions ordinaires de catégorie B détenues par la Société. Suivant la fin de la structure de blocage, la Société a réévalué la hiérarchie de la juste valeur du placement dans GoviEx en tenant compte du fait qu'il était pleinement disponible pour négociation au CNSX. Tel que défini dans les politiques de la Société, les instruments financiers de niveau 1 sont les placements pour lesquels des prix cotés sont observables sur des marchés actifs. La Société a évalué le niveau d'activité de transactions des actions de GoviEx au CNSX de la date du PAPE jusqu'au 31 décembre 2014. Puisque les transactions sur les actions ordinaires de GoviEx étaient peu fréquentes et concernaient des volumes négligeables, et compte tenu de l'écart généralement important entre le cours acheteur et le cours vendeur au cours de la période à l'étude, la Société a conclu que les actions ordinaires de GoviEx n'étaient pas cotées sur un marché actif tel que défini par la norme IFRS 13.

Par conséquent, la Société a conclu qu'au 31 décembre 2014, le placement dans GoviEx était toujours classé comme un instrument financier de niveau 3 selon sa hiérarchie des justes valeurs.

Conformément aux politiques de la Société et à ses techniques d'évaluation basées sur le dernier cours acheteur observé au CNSX a été considéré comme point de départ et en plus de considérer d'autres facteurs qualitatifs, la Société estime que la juste valeur de ce placement disponible à la vente est nulle.

En 2013, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 19 600 000 \$ à l'état consolidé du résultat. L'incidence fiscale de cette perte de valeur est de 2 600 000 \$ sans incidence nette dans l'état consolidé du résultat. Toute perte de valeur de titres de capitaux propres disponibles à la vente est permanente et ne peut être reprise dans l'état consolidé du résultat. Aux 31 décembre 2014 et 2013, la juste valeur du placement dans GoviEx était nulle.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 lors des exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013.

ii. Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers courants de la Société ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils ne portent pas intérêt.

L'avance à recevoir de la Société ne porte pas intérêt et n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt.

17. Instruments financiers (suite)

Facteurs de risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

iii. Risque de change

Les activités de la Société au Burkina Faso sont soumises aux fluctuations des taux de change et ces fluctuations peuvent modifier de façon importante sa situation financière et ses résultats. Actuellement, l'or est vendu en dollars américains. Même si, en majeure partie, les coûts de la Société sont aussi libellés en dollars américains, certains coûts sont engagés dans d'autres devises. L'appréciation des devises par rapport au dollar américain peut faire augmenter les coûts d'exploration et de production en dollars américains. La Société n'utilise pas de dérivés pour atténuer son exposition au risque de change.

L'état consolidé de la situation financière de la Société contient des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, des créances clients – or, ainsi que d'autres débiteurs, une avance à recevoir, des dettes fournisseurs et d'autres passifs financiers payables en devises autres que sa monnaie fonctionnelle. En conséquence, la Société est exposée au risque posé par les fluctuations de taux de change.

Le tableau suivant présente les soldes en devises étrangères aux 31 décembre 2014 et 2013 :

	2014		2013	
	CAD	EUR	CAD	EUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 925	53 245	3 736	30 707
Liquidités soumises à des restrictions	1 545	1 989	1 617	1 449
Créances clients – or et autres débiteurs	8	438	129	614
Avance à recevoir	–	3 495	–	2 198
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	(4 698)	(22 129)	(3 725)	(12 009)
	780	37 038	1 757	22,959
Solde en USD	673	44 819	1 651	31 634

Le franc CFA fluctue en fonction de l'euro. Le solde en euros comprend le solde en francs CFA, du fait que le risque de change lié à ces deux monnaies est géré simultanément.

En supposant la constance de toutes les autres variables, un affaiblissement ou un renforcement de 10 % du taux de change du dollar canadien aurait une incidence de 61 000 \$ sur le résultat net de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 (150 000 \$ en 2013). Un affaiblissement de 10 % du taux de change pour l'euro générerait une diminution de 4 074 000 \$ du résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 (2 876 000 \$ en 2013). À l'opposé, un renforcement de 10 % du taux de change pour l'euro générerait une augmentation de 4 980 000 \$ du résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 (3 515 000 \$ en 2013).

iv. Risque sur actions

La Société est exposée au risque sur actions en raison de son placement classé comme un actif financier disponible à la vente. Le risque sur actions est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie par suite de fluctuations des cours sur le marché des actions. Le placement en actions cotées de GoviEx est exposé au risque sur actions lorsque sa juste valeur est déterminée selon des marchés actifs. Aux 31 décembre 2014 et 2013, la juste valeur du placement dans GoviEx était estimée à néant et, par le fait même, la Société n'est donc pas exposée au risque sur actions dans la condition actuelle du projet.

17. Instruments financiers (suite)

Facteurs de risques financiers (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que la Société subisse une perte imprévue si un client ou un tiers qui est partie à un instrument financier venait à manquer à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer la Société au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à des restrictions et les créances clients – or et les autres débiteurs. La Société atténue ce risque en déposant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, y compris les liquidités soumises à des restrictions, auprès d'institutions financières canadiennes et internationales jouissant d'une cote de solvabilité allant de AA- à BBB et auprès de banques situées en Afrique auxquelles aucune cote de solvabilité n'a été attribuée. La Société n'effectue des transactions qu'avec deux contreparties très bien cotées pour la vente d'or. La Société détient des sommes à recevoir du gouvernement du Burkina Faso et de deux agents. En ce qui a trait à l'avance à recevoir et aux autres débiteurs, une analyse de crédit est réalisée à l'égard des fournisseurs afin de s'assurer que le risque auquel est exposée la Société est minime.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations à leur échéance. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 31 décembre 2014 :

	De 0 à 6 mois \$	De 7 à 12 mois \$	Plus de 12 mois \$
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	38 077	698	1 282

La croissance de la Société est financée au moyen d'une combinaison de trésorerie, de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'émissions de titres de capitaux propres et d'une facilité de crédit. L'un des principaux objectifs de la direction est de maintenir un niveau optimal de liquidités en gérant activement les actifs et les passifs, ainsi que les flux de trésorerie.

La trésorerie détenue en excédent des soldes requis pour la gestion du fonds de roulement et pour les autres besoins prévus est investie dans des comptes courants portant intérêts, des dépôts bancaires et des placements sur les marchés monétaires. Au 31 décembre 2014, la Société détenait de la trésorerie qui se composait d'encaisse et de dépôts à vue totalisant 81 426 000 \$ (72 159 000 \$ en 2013), ainsi que des équivalents de trésorerie constitués de dépôts bancaires et de placements sur les marchés monétaires totalisant 46 502 000 \$ (10 000 000 \$ en 2013).

18. Impôt sur le résultat

a) Impôt différé

L'analyse des actifs et des passifs d'impôt différé se présente comme suit :

	Au 31 décembre 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$
Actifs d'impôt différé		
Devant être recouvrés dans plus de 12 mois	–	66
Devant être recouvrés dans les 12 mois	–	–
	–	66
Passifs d'impôt différé		
Devant être réglés dans plus de 12 mois	(16 807)	(1 004)
Devant être réglés dans les 12 mois	(1 959)	(124)
	(18 766)	(1 128)
Passifs d'impôt différé, montant net	(18 766)	(1 062)

18. Impôt sur le résultat (suite)**a) Impôt différé** (suite)

La variation des actifs d'impôt différé au cours de l'exercice, sans tenir compte de la compensation des soldes relevant d'une même compétence fiscale, se présente comme suit :

Actifs d'impôt différé	Immobilisations corporelles \$	Frais d'émission d'actions \$	Pertes d'exploitation reportées \$	Pertes de change latentes \$	Immobilisations incorporelles \$	Réserves \$	Dons \$	Total \$
Au 1 ^{er} janvier 2013	8 308	—	2 656	293	—	—	—	11 257
Montant porté au crédit de l'état consolidé du résultat	(8 184)	—	(2 656)	(293)	—	—	—	(11 133)
Écarts de change	(58)	—	—	—	—	—	—	(58)
Au 31 décembre 2013	66	—	—	—	—	—	—	66
Montant porté au débit (crédit) de l'état consolidé du résultat	(66)	—	—	291	—	—	—	225
Écarts de change	—	—	—	20	—	—	—	20
Au 31 décembre 2014	—	—	—	311	—	—	—	311

La variation des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice, sans tenir compte de la compensation des soldes relevant d'une même compétence fiscale, se présente comme suit :

Passifs d'impôt différé	Stocks \$	Immobilisations corporelles \$	Placements \$	Pertes de change latentes \$	Dette \$	Réserves \$	Participations dans des filiales \$	Total \$
Au 1 ^{er} janvier 2013	(553)	(150)	(2 506)	(3 219)	—	(1 695)	(489)	(8 612)
Montant porté au débit (crédit) de l'état consolidé du résultat	445	(613)	2 506	2 936	—	1 678	369	7 321
Montant porté au crédit des autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—
Écarts de change	(10)	93	—	70	—	10	—	163
Au 31 décembre 2013	(118)	(670)	—	(213)	—	(7)	(120)	(1 128)
Montant porté au débit (crédit) de l'état consolidé du résultat	(1 126)	(15 248)	—	213	—	(90)	(354)	(16,605)
Montant porté au crédit des autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—
Écarts de change	(135)	(1 200)	—	—	—	(9)	—	(1 344)
Au 31 décembre 2014	(1 379)	(17 118)	—	—	—	(106)	(474)	(19 077)

Les pertes d'exploitation nettes reportées et les écarts temporaires déductibles pour lesquels les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés ont totalisé 66 153 000 \$ au 31 décembre 2014 (2013 : 71 804 000 \$). De ces montants, au 31 décembre 2014, 9 685 000 \$ (2013 : 9 675 000 \$) n'avaient pas de date d'expiration et 55 924 000 \$ (2013 : 62 129 000 \$) s'appliquant aux pertes et aux dons pouvant être reportés et imputés aux résultats imposables futurs viendront à échéance entre 2027 et 2032.

De plus, la Société a des pertes en capital nettes au montant de 31 106 000 \$ au 31 décembre 2014 (33 929 000 \$ au 31 décembre 2013), pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment et déduites des gains en capital imposables futurs.

La Société n'a pas comptabilisé les passifs d'impôt différé de 21 082 000 \$ (19 453 000 \$ en 2013) à l'égard de l'impôt déduit à la source et d'autres impôts qui devraient être payés sur les résultats non rapatriés de certaines filiales. Ces montants sont réinvestis de manière permanente. Le total des résultats non rapatriés s'élevait à 337 332 000 \$ au 31 décembre 2014 (311 250 000 \$ en 2013).

18. Impôt sur le résultat (suite)**b) Charge d'impôt**

	2014 \$	2013 \$
Impôt exigible		
Impôt exigible sur les résultats de l'exercice	2 379	4 826
Ajustements pour tenir compte des exercices précédents	(997)	71
Total de l'impôt exigible	1 382	4 897
Impôt différé		
Créations et renversements d'écarts temporaires	19 028	918
Ajustements pour tenir compte des exercices précédents	—	(106)
Total de l'impôt différé	19 028	812
Charge d'impôt	20 410	5 709

L'impôt sur le résultat avant impôt de la Société est différent du montant théorique qui aurait été obtenu si le calcul avait été effectué en fonction du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux résultats des entités consolidées, comme le présente le tableau suivant :

	2014 \$	2013 \$
Résultat avant impôt	39 805	6
Taux d'imposition combiné canadien	26,90 %	26,90 %
Impôt calculé au taux d'imposition combiné canadien	10 708	2
Incidence fiscale des éléments suivants :		
Écart entre les taux d'imposition des filiales étrangères	(4 141)	(2 271)
Avantages fiscaux non comptabilisés	957	3 306
Charges non déductibles aux fins de l'impôt	1 417	(312)
Pertes en capital non déductibles	719	2 757
Ajustements pour tenir compte des exercices précédents	(782)	1 328
Perte de change latente	—	72
Incidence de la conversion des devises sur la base fiscale	10 099	(2 588)
Autres impôts payés inclus dans la charge d'impôt	1 446	3 111
Autres	(13)	304
Charge d'impôt	20 410	5 709

19. Charges d'exploitation minière

	2014 \$	2013 \$
Coûts de production	136 892	114 595
Redevances gouvernementales	12 413	10 798
	149 305	125 393

20. Charges administratives

	2014 \$	2013 \$
Corporatif – Charges administratives	14 024	15 420
Sites - Charges administratives	3 408	4 159
	17 432	19 579

21. Rémunération fondée sur des actions

	2014 \$	2013 \$
Régimes d'options sur actions (a)	580	1 230
Régimes d'unités d'actions restreintes (b)	2 652	2 054
	3 232	3 284

a) Options

La Société a établi deux régimes d'options sur actions pour ses employés, administrateurs, dirigeants et consultants, ainsi que ceux de ses filiales, soit le régime d'options sur actions (le « régime initial ») et le régime d'options sur actions de 2010 (le « régime de 2010 »).

Les actionnaires de la Société ont adopté le régime de 2010 à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2010. Le régime de 2010 est similaire au régime initial, mais il prévoit, entre autres choses, une durée des options de cinq ans plutôt que de dix ans comme il était prévu aux termes du régime initial. Depuis l'adoption du régime de 2010 par les actionnaires de la Société, aucune autre option n'a été octroyée ni ne sera octroyée aux termes du régime initial.

Le régime initial permet l'attribution d'options incessibles visant l'achat d'actions ordinaires. Le conseil d'administration de la Société est habilité à désigner les employés, les dirigeants, les consultants et les administrateurs qui se verront attribuer des options, de même qu'à déterminer les modalités, les limites, les restrictions et les conditions liées à l'attribution d'options, à interpréter les dispositions du régime initial et à prendre toutes les décisions s'y rapportant, à l'exclusion des modifications qui requièrent l'approbation des actionnaires. Le prix des options ne peut en aucun temps être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto le dernier jour de négociation précédant la date à laquelle l'option est attribuée.

Le nombre d'options pouvant être émises en faveur d'une même personne aux termes du régime initial ne peut à aucun moment dépasser 5 % du nombre total d'actions émises et en circulation.

21. Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Options (suite)

Le prix de l'option doit être acquitté intégralement à l'exercice de l'option. Les options peuvent être exercées durant le délai qu'aura spécifiquement établi le conseil d'administration, délai qui peut varier, sans toutefois excéder 10 ans à compter de la date d'attribution.

En tout, 247 000 nouvelles options ont été émises en faveur d'administrateurs indépendants de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 (339 000 nouvelles options en 2013). La juste valeur marchande des options attribuées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 totalisait 452 000 \$ (498 000 \$ en 2013). Les 247 000 nouvelles options sont acquises immédiatement.

La charge de rémunération fondée sur des actions a été calculée d'après la juste valeur des options émises, au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes et à l'aide des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2014	2013
Prix de l'action à la date d'attribution	3,71 \$	3,15 \$
Dividende attendu par action	0,00 %	1,27 %
Volatilité prévue	65 %	60 %
Taux d'intérêt sans risque	1,34 %	1,35 %
Durée de vie attendue	5 ans	5 ans
Juste valeur – moyenne pondérée des options émises	1,83 \$	1,47 \$

La volatilité prévue a été déterminée d'après la volatilité historique.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, le total de la charge de rémunération fondée sur des actions liée aux régimes d'options sur actions s'est élevé à 580 000 \$ (1 230 000 \$ en 2013) et a été inscrit en surplus d'apport.

En tout, 2 941 000 options ont été exercées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 aux termes du régime initial, pour une contrepartie en trésorerie de 5 700 000 \$. De ce montant, une tranche de 2 378 000 \$ a été reclassée du surplus d'apport au capital social. Pour la même période en 2013, un total de 1 315 000 options avaient été exercées aux termes du régime initial, pour une contrepartie en trésorerie de 2 079 000 \$. De ce montant, une tranche de 775 000 \$ avait été reclassée du surplus d'apport au capital social.

Les options octroyées aux employés, aux administrateurs, aux dirigeants et aux consultants aux termes des régimes sont détaillées dans le tableau suivant :

	2014		2013	
(en milliers, sauf le prix d'exercice moyen pondéré)	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de l'exercice	8 107	2,78 (2,96 \$ CA)	9 158	2,78 (2,77 \$ CA)
Annulées par renonciation	(54)	5,06 (5,88 \$ CA)	(75)	3,58 (3,81 \$ CA)
Exercées	(2 941)	1,94 (2,25 \$ CA)	(1 315)	1,58 (1,68 \$ CA)
Émises	247	3,20 (3,71 \$ CA)	339	2,96 (3,15 \$ CA)
Solde à la fin de l'exercice	5 359	2,95 (3,42 \$ CA)	8 107	2,78 (2,96 \$ CA)
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	5 321	2,95 (3,42 \$ CA)	7 638	2,67 (2,84 \$ CA)

21. Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Options (suite)

L'échelle des prix d'exercice des options aux termes des régimes est présentée dans le tableau suivant :

(en milliers, sauf le prix d'exercice moyen pondéré par option et la durée de vie résiduelle moyenne)	Options en circulation				Options pouvant être exercées		
	Options en circulation	Durée de vie résiduelle moyenne	Prix d'exercice moyen pondéré		Options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré	
	(en milliers)	(en années)	(\$ prix/option)		(en milliers)	(\$ prix /option)	
Échelle des prix d'exercice							
De 0,86 \$ (1,00 \$ CA) à 1,21 \$ (1,40 \$ CA)	988	3,21	1,14	(1,33 \$ CA)	988	1,14	(1,33 \$ CA)
De 1,74 \$ (2,02 \$ CA) à 2,46 \$ (2,85 \$ CA)	1 392	3,86	1,84	(2,14 \$ CA)	1 392	1,84	(2,14 \$ CA)
De 2,63 \$ (3,05 \$ CA) à 3,40 \$ (3,95 \$ CA)	1 050	3,96	3,09	(3,58 \$ CA)	1 018	3,10	(3,60 \$ CA)
De 4,05 \$ (4,70 \$ CA) à 4,50 \$ (5,22 \$ CA)	1 628	5,03	4,11	(4,76 \$ CA)	1 628	4,11	(4,76 \$ CA)
De 6,42 \$ (7,45 \$ CA) à 9,20 \$ (10,67 \$ CA)	301	1,41	7,23	(8,38 \$ CA)	295	7,23	(8,39 \$ CA)
	5 359	3,98	2,95	(3,42 \$ CA)	5 321	2,95	(3,42 \$ CA)

b) Unités d'actions restreintes (« UAR »)

Selon le régime d'unités d'actions restreintes de la Société (le « régime d'unités »), des UAR peuvent être accordées aux employés, administrateurs, dirigeants et consultants dans le cadre de leur enveloppe de rémunération à long terme, ces UAR leur permettant de recevoir une rétribution au comptant si les participants demeurent à l'emploi de la Société à la fin de la période d'acquisition des droits. Conformément au régime d'unités, les UAR accordées peuvent être payables au bout de trois ans, pourvu que les conditions d'acquisition des droits soient remplies à la fin du cycle de performance. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAR pour lesquelles les droits sont acquis à la fin du cycle de performance par le cours de clôture moyen des actions de la Société des cinq jours de Bourse précédant la fin dudit cycle de performance.

Les activités relatives aux UAR pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'UAR
En circulation au 1 ^{er} janvier 2013	1 285 000
Régime de 2013	1 871 000
Annulées par renonciation	(174 000)
En circulation au 31 décembre 2013	2 982 000
En circulation au 1 ^{er} janvier 2014	2 982 000
Régime de 2014	1 814 000
Unités acquises et payées	(501 000)
Annulées par renonciation	(324 000)
En circulation au 31 décembre 2014	3 971 000

21. Rémunération fondée sur des actions (suite)**b) Unités d'actions restreintes (« UAR »)** (suite)

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de la charge du régime d'unités d'actions restreintes :

	2014	2013
	\$	\$
Charge liée aux UAR en circulation	4 187	5 506
Crédit lié à la variation de la juste valeur du prix de l'action	(1 535)	(3 452)
	2 652	2 054

Le tableau ci-dessous présente le détail des passifs liés aux unités d'actions restreintes :

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
	\$	\$
Partie courante	1 938	1 302
Partie non courante.....	3 967	2 995
	5 905	4 297

Un total de 794 000 UAR dont les droits sous-jacents étaient acquis au 31 décembre 2014 seront réglées pour une contrepartie en trésorerie de 1 938 000 \$ (1 302 000 \$ en 2013), exigible en janvier 2015.

22. Charges financières

	2014	2013
	\$	\$
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	363	364
Autres	1 283	874
	1 646	1 238

23. Participations ne donnant pas le contrôle

	2014	2013
	\$	\$
Gouvernement du Burkina Faso – 10 % dans SEMAFO Burkina Faso S.A.	3 583	3 524
Gouvernement du Niger – 20 % dans la Société des Mines du Liptako (SML) S.A. ¹	–	3 385
Gouvernement de Guinée – 15 % dans SEMAFO Guinée S.A. ²	9 691	(5 652)
	13 274	1 257

¹ SML a été vendue le 2 décembre 2013. Veuillez consulter la note 30 pour de plus amples détails.

² SEMAFO Guinée S.A. a été vendue le 22 mai 2014. Veuillez consulter la note 30 pour de plus amples détails.

24. Résultat par action

	2014	2013
(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)	\$	\$
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires	15 812	(9 227)
Résultat net des activités abandonnées attribuable aux actionnaires	(11 339)	(75 995)
Résultat net de la période attribuable aux actionnaires	4 473	(85 222)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (de base)	276 452	273 427
Effet dilutif des options ¹	1 439	–
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (dilué)	277 891	273 427
Résultat de base par action des activités poursuivies	0,06	(0,03)
Résultat de base par action des activités abandonnées	(0,04)	(0,28)
Résultat de base par action	0,02	(0,31)
Résultat dilué par action des activités poursuivies	0,06	(0,03)
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(0,04)	(0,28)
Résultat dilué par action	0,02	(0,31)

25. Engagements financiers

Obligations d'achat

Au 31 décembre 2014, les obligations d'achat totalisaient 2 595 000 \$. De plus, le 1^{er} octobre 2011, la Société a conclu une entente avec Sonabel, aux termes de laquelle la Société fera une avance pour la construction d'une ligne de transport à haute tension. Au 31 décembre 2014, la Société est engagée à faire une avance d'un montant résiduel de 2 606 000 \$ (1 413 000 000 FCFA) à Sonabel à l'égard de ce projet.

Redevances gouvernementales et taxes de développement

Au Burkina Faso, le taux de redevances sur les volumes expédiés est de 3 % dans le cas d'un cours au comptant de l'or inférieur ou égal à 1 000 \$ l'once, de 4 % dans le cas d'un cours au comptant de l'or se situant entre 1 000 \$ et 1 300 \$ l'once et de 5 % dans le cas d'un cours au comptant de l'or supérieur à 1 300 \$ l'once. En 2014, la Société était assujettie à une redevance de 4 % et de 5 %, dont le calcul se faisait à l'aide de la valeur au marché de détail des onces d'or vendues au moment de leur livraison. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, des redevances totalisant 12 413 000 \$ (10 798 000 \$ en 2013) ont été payées au gouvernement du Burkina Faso.

¹ Quand la Société inscrit une perte nette liée aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires, la perte diluée par action est calculée à partir du nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation, l'effet des options étant antidilutif.

26. Informations financières incluses dans le tableau consolidé des flux de trésorerie

a) Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2014	2013
	\$	\$
Clients et autres débiteurs	2 187	5 973
Impôt sur le résultat à recevoir	(2 888)	(9 198)
Stocks	(1 933)	924
Autres actifs courants	574	871
Fournisseurs et charges à payer	4 040	(8 133)
Passifs liés aux unités d'actions restreintes	(1 284)	–
Provisions	1 159	2 679
Impôt sur le résultat à payer	(715)	(7 561)
	1 140	(14 445)

b) Information supplémentaire sur les éléments hors trésorerie

	2014	2013
	\$	\$
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles attribuée aux frais d'exploration et de développement	4 609	8 962
Effet net de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles attribuée aux stocks	2 656	1 907
Nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisations attribuées aux immobilisations corporelles	346	513
Valeur comptable nette des actifs radiés (coût de 12 832 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014)	1 113	1 539
Immobilisations corporelles impayées	5 768	4 937

27. Filiales et transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-dessous présente sommairement les informations financières de la Société relatives à sa filiale SEMAFO Burkina Faso S.A, qui a une participation ne donnant pas le contrôle importante. Les montants fournis pour la filiale sont basés sur ceux qui figurent dans les états financiers consolidés, avant les éliminations intragroupe.

État de la situation financière résumé de SEMAFO Burkina Faso S.A.

	Au 31 décembre 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$
Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle	10 %	10 %
Actifs courants	141 160	111 380
Passifs courants	69 511	48 925
	71 649	62 455
Actifs non courants	343 943	352 958
Passifs non courants	29 632	61 180
	314 311	291 778
Actifs nets	385 960	354 233

État du résultat résumé de SEMAFO Burkina Faso S.A.

	2014 \$	2013 \$
Produits	289 349	226 618
Résultat net et résultat global	35 833	35 240
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	3 583	3 524
Dividendes payés à la participation ne donnant pas le contrôle	—	897

Le cumul de la participation ne donnant pas le contrôle dans SEMAFO Burkina Faso S.A. s'établissait à 26 923 000 \$ au 31 décembre 2014 (23 340 000 \$ en 2013).

Flux de trésorerie résumés de SEMAFO Burkina Faso S.A.

	2014 \$	2013 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	137 688	80 941
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(50 845)	(106 756)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(59 494)	19 192

28. Transactions entre parties liées

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs, les cadres dirigeants et l'équipe de direction. Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants :

	2014 \$	2013 \$
Avantages du personnel à court terme	3 785	3 818
Rémunération fondée sur des actions	2 162	2 394
	5 947	6 212

La Société a conclu une entente de prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle avec le président et chef de la direction ainsi qu'avec le chef de la direction financière. Ainsi, s'il avait été mis fin à leur emploi le 31 décembre 2014, le président et chef de la direction aurait reçu environ 2 276 000 \$ (2 894 000 \$ en 2013) et le chef de la direction financière aurait reçu environ 923 000 \$ (742 000 \$ en 2013).

29. Information sectorielle

La Société exerce ses activités d'exploration et d'exploitation au Burkina Faso. Ce site est géré séparément compte tenu de son différent emplacement géographique ainsi que ses lois propres. Les secteurs opérationnels présentés rendent compte de la structure de gestion de la Société et de la manière dont le principal décideur opérationnel de la Société évalue la performance commerciale. La composition des secteurs à présenter a été modifiée en 2013 pour refléter les activités abandonnées. La Société a modifié la composition des secteurs à présenter au cours du deuxième trimestre de 2014, en ajoutant un nouveau secteur, « Autres explorations », qui représente les activités d'exploration à l'extérieur des propriétés de Mana. La Société évalue la performance de ses secteurs opérationnels principalement en fonction du résultat opérationnel, comme le montrent les tableaux qui suivent.

	2014			
	Mana, Burkina Faso \$	Autres explorations \$	Corporatif et autres \$	Total \$
Produits – Ventes d'or	289 349	–	–	289 349
Charges d'exploitation minière	149 305	–	–	149 305
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	71 437	–	758	72 195
Charges administratives	3 408	–	14 024	17 432
Dépenses relatives à la responsabilité sociale corporative	826	–	–	826
Rémunération fondée sur des actions	–	–	3 232	3 232
Résultat opérationnel	64 373	–	(18 014)	46 359
Immobilisations corporelles	377 030	3 111	2 247	382 388
Total de l'actif	539 469	3 341	75 492	618 302

	2013			
	Mana, Burkina Faso \$	Autres explorations \$	Corporatif et autres \$	Total \$
Produits – Ventes d'or	226 618	–	–	226 618
Charges d'exploitation minière	125 393	–	–	125 393
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	57 423	–	687	58 110
Charges administratives	4 159	–	15 420	19 579
Dépenses relatives à la responsabilité sociale corporative	1 310	–	–	1 310
Rémunération fondée sur des actions	–	–	3 284	3 284
Résultat opérationnel	38 333	–	(19 391)	18 942
Immobilisations corporelles	379 668	–	2 866	382 534
Total de l'actif ¹	506 043	–	57 363	563 406

¹ En 2013, le montant total de l'actif relatif aux actifs détenus en vue de la vente s'établissait à 4 140 000 \$.

30. Activités abandonnées

Vente de la participation dans la mine Kiniero

Le 22 mai 2014, la Société a vendu sa participation de 85 % dans SEMAFO Guinée S.A., détenteur de la mine Kiniero, à New Dawn Mining, une société privée.

À la clôture de la transaction, la Société a conservé de New Dawn Mining une redevance à taux variable de 1 % à 1,5 % des revenus nets d'affinage (« NSR »; *Net Smelter Return*) sur l'or produit à l'usine de Kiniero. La redevance NSR de 1 % est exigible uniquement si le cours au comptant de l'or est égal à 1 325 \$ ou entre 1 325 \$ et 1 500 \$. Si le cours au comptant de l'or est égal ou supérieur à 1 500 \$, la redevance NSR de 1,5 % est exigible et la redevance est plafonnée à 6 millions de dollars. New Dawn Mining assumera tous les passifs ainsi que la responsabilité pour tous les travaux de restauration environnementale et les litiges en instance et potentiels. Il n'y a eu aucune contrepartie en espèces reçue dans le cadre de cette transaction.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2014, la Société a comptabilisé un profit sur la cession de 962 000 \$, qui représente le calcul de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de vente dans le cadre de la transaction et dépassant la valeur comptable de sa participation dans les passifs nets de la mine Kiniero, évaluée en date du 22 mai 2014. À la suite de la vente, la Société a renversé la participation ne donnant pas le contrôle d'un montant hors trésorerie de 9 691 000 \$. La redevance NSR a été évaluée à une valeur nominale dans le calcul de la juste valeur de la contrepartie reçue, étant considérée comme une forme de droit conservé dans la mine Kiniero. À la suite de la vente, la Société a cessé de détenir le contrôle sur la mine Kiniero et ne consolide plus l'entité. Les résultats des opérations de la mine Kiniero précédant la vente ont été classés à titre d'activités abandonnées.

Le profit à la cession de la mine Kiniero a été calculé comme suit :

	Au 22 mai 2014 \$
Juste valeur de la contrepartie reçue	-
Moins : coûts de la vente	(449)
Juste valeur de la contrepartie reçue diminuée des coûts de la vente	(449)
Moins la valeur comptable :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10
Stocks	1 159
Immobilisations corporelles	545
Fournisseurs et charges à payer	(1 019)
Provisions	(2 106)
Passifs nets	(1 411)
Profit à la cession de la mine Kiniero	962

30. Activités abandonnées (suite)

L'analyse du résultat des activités abandonnées de la mine Kiniero pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 se présente comme suit :

	2014 \$
Produits – Ventes d'or	2 236
Charges d'exploitation minière	1 880
Autres	972
Perte sur réévaluation	1 994
Résultat net des activités abandonnées	
avant l'impôt sur le résultat et le profit à la cession	(2 610)
Profit à la cession d'activités abandonnées (aucune incidence fiscale)	962
Résultat net de l'exercice des activités abandonnées	(1 648)
Attribuable aux :	
Actionnaires	(11 339)
Participations ne donnant pas le contrôle	9 691

Vente de la participation dans la mine Samira Hill

Le 2 décembre 2013, la Société a vendu sa participation de 80 % dans la mine Samira Hill au Niger, ainsi que ses permis d'exploration au Niger à la Société de Patrimoine des Mines du Niger S.A. (« SOPAMIN »).

À la clôture de la transaction, la Société a reçu un paiement en espèces de 1,25 million de dollars et conserve une redevance fixe de 1,2 % NSR sur tout l'or produit à l'usine de traitement de Samira Hill, payable par SOPAMIN à la Société. La redevance NSR est exigible uniquement si le cours au comptant de l'or est équivalent ou supérieur à 1 250 \$ l'once, jusqu'à un maximum de 12 millions de dollars.

À la suite de la vente, la Société a cessé de détenir le contrôle sur la mine Samira Hill et ne consolide plus l'entité. Les résultats des opérations de la mine Samira Hill précédant la vente ont été classés à titre d'activités abandonnées.

30. Activités abandonnées (suite)

L'analyse du résultat des activités abandonnées de la mine Samira Hill et de la mine Kiniero pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 se présente comme suit :

	2013		
	Samira Hill, Niger \$	Kiniero, Guinée \$	Total \$
Produits – Ventes d'or	50 798	26 159	76 957
Charges d'exploitation minière	36 260	16 428	52 688
Dotation aux amortissements d'immobilisations corporelles	7 440	4 937	12 377
Perte de valeur	49 796	32 830	82 626
Autre	4 981	2 373	7 354
Résultat net des activités abandonnées avant l'impôt sur le résultat et le profit à la cession	(47 679)	(30 409)	(78 088)
Profit à la cession d'activités abandonnées (aucune incidence fiscale)	(2 826)	–	(2 826)
Charge d'impôt sur le résultat	3 000	–	3 000
Résultat net de l'exercice des activités abandonnées	(47 853)	(30 409)	(78 262)
Attribuable aux :			
Actionnaires	(51 238)	(24 757)	(75 995)
Participations ne donnant pas le contrôle	3 385	(5 652)	(2 267)

Perte de valeur

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des pertes de valeur totalisant 82 626 000 \$ ont été comptabilisées en lien avec les mines Samira Hill et Kiniero à la suite de diminutions importantes du prix de l'or et de la décision de réduire les opérations aux mines Samira Hill et Kiniero à un état d'entretien et de maintenance en 2013. De plus, la valeur comptable des actifs nets de la Société dépassait sa capitalisation boursière, ce qui constituait une indication de perte de valeur potentielle de la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie de la Société.

Pour les mines Samira Hill et Kiniero, le test de dépréciation au 30 juin 2013 a indiqué que la valeur recouvrable calculée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, était inférieure à la valeur comptable des UGT. Pour déterminer la juste valeur, la Société a utilisé la méthode des futurs flux de trésorerie actualisés et l'évaluation de la juste valeur non récurrente a été classée de niveau 3.

Un taux d'actualisation après impôt de 8,5 % avait été utilisé aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, le prix de l'or utilisé était de 1 200 \$ l'once, le montant utilisé pour les coûts de la vente s'estimait à 2 % des flux de trésorerie actualisés, la période des flux de trésorerie utilisés était d'environ 5 ans pour la mine Samira Hill et de 9 ans pour la mine Kiniero, et les réserves prouvées et probables étaient celles estimées en date du 30 juin 2013.

Les pertes de valeur totalisant 82 626 000 \$ comprenaient des montants de 50 726 000 \$ se rapportant aux immobilisations corporelles, 31 085 000 \$ se rapportant au minerai empilé et aux pièces de rechange, ainsi que 815 000 \$ se rapportant aux autres débiteurs. De ces pertes de valeur totalisant 82 626 000 \$, une tranche de 49 796 000 \$ a été comptabilisée dans le secteur opérationnel de la mine Samira Hill et une tranche de 32 830 000 \$ a été comptabilisée dans le secteur opérationnel de la mine Kiniero à l'état consolidé du résultat.

31. Événements subséquents

Acquisition d'Orbis

Dans le cadre de l'acquisition proposée¹, la Société a pris le contrôle d'Orbis le 16 février 2015 en faisant l'acquisition de 62 % des actions d'Orbis en circulation. En date du 11 mars 2015, la Société détenait directement ou détenait les droits sur 97,6 % des actions en circulation d'Orbis, pour un prix d'acquisition de 134 864 000 \$ (173 868 000 \$ AU) et avait entamé les procédures d'acquisition forcée pour les actions résiduelles d'Orbis en circulation.

En date du 11 mars 2015, cette transaction nécessitera des déboursés supplémentaires d'environ 14 810 000 \$, incluant entre autres les frais de transaction engagés par la Société et les passifs d'Orbis pris en charge par la Société.

Placement privé par voie de prise ferme

Le 11 février 2015, la Société a annoncé qu'un syndicat de preneurs fermes s'était engagé à acheter, dans le cadre d'un placement privé par voie de prise ferme, 13 600 000 actions ordinaires de la Société au prix de 2,97 \$ (3,70 \$ CA) par action ordinaire, pour un produit brut global de 40 412 000 \$ (50 320 000 \$ CA). Les preneurs fermes ont aussi choisi d'exercer leur option d'attribution excédentaire visant l'acquisition de 2 040 000 actions ordinaires supplémentaires au même prix, pour un produit brut global atteignant 46 474 000 \$ (57 868 000 \$ CA). Les frais d'émission d'actions en lien avec ce placement privé ont totalisé environ 2 600 000 \$. Le 4 mars 2015, les 15 640 000 actions ordinaires avaient été émises.

Dettes à long terme

Le 3 mars 2015, la Société a conclu une convention de crédit (« dette à long terme ») s'élevant à 90 000 000 \$ auprès de Macquarie Bank Limited (le « Prêteur »). La Société a utilisé le produit de la dette pour financer l'acquisition d'Orbis tel que décrit ci-dessus. La dette à long terme est remboursable en trois versements annuels égaux à compter du 3 mars 2016 et porte intérêt à un taux équivalent au taux LIBOR majoré de 6,5 % par année.

En contrepartie du financement de la dette à long terme, la Société s'est engagée à payer au Prêteur un montant de 2 250 000 \$ en frais de financement, payables au gré de la Société de la façon suivante : i) en trésorerie ou ii) en un montant de 900 000 \$ en trésorerie et 1 350 000 \$ en actions ordinaires de la Société. La Société a choisi de régler les frais en ayant recours à la deuxième option, soit en trésorerie et en actions ordinaires. En date du 11 mars 2015, les frais de financement de 900 000 \$ avaient été payés et 457 644 actions ordinaires avaient été émises.

La dette à long terme comprend des clauses en vertu desquelles la Société est tenue de conserver un ratio courant supérieur à 1,2 : 1 et un ratio dette nette-BAIIA² des deux derniers trimestres inférieur à 5 : 1.

Les actions de SEMAFO (Barbados) Ltd ont été offertes en garantie de la dette à long terme.

¹ Veuillez consulter la note 13 pour de plus amples détails.

² Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement.